



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

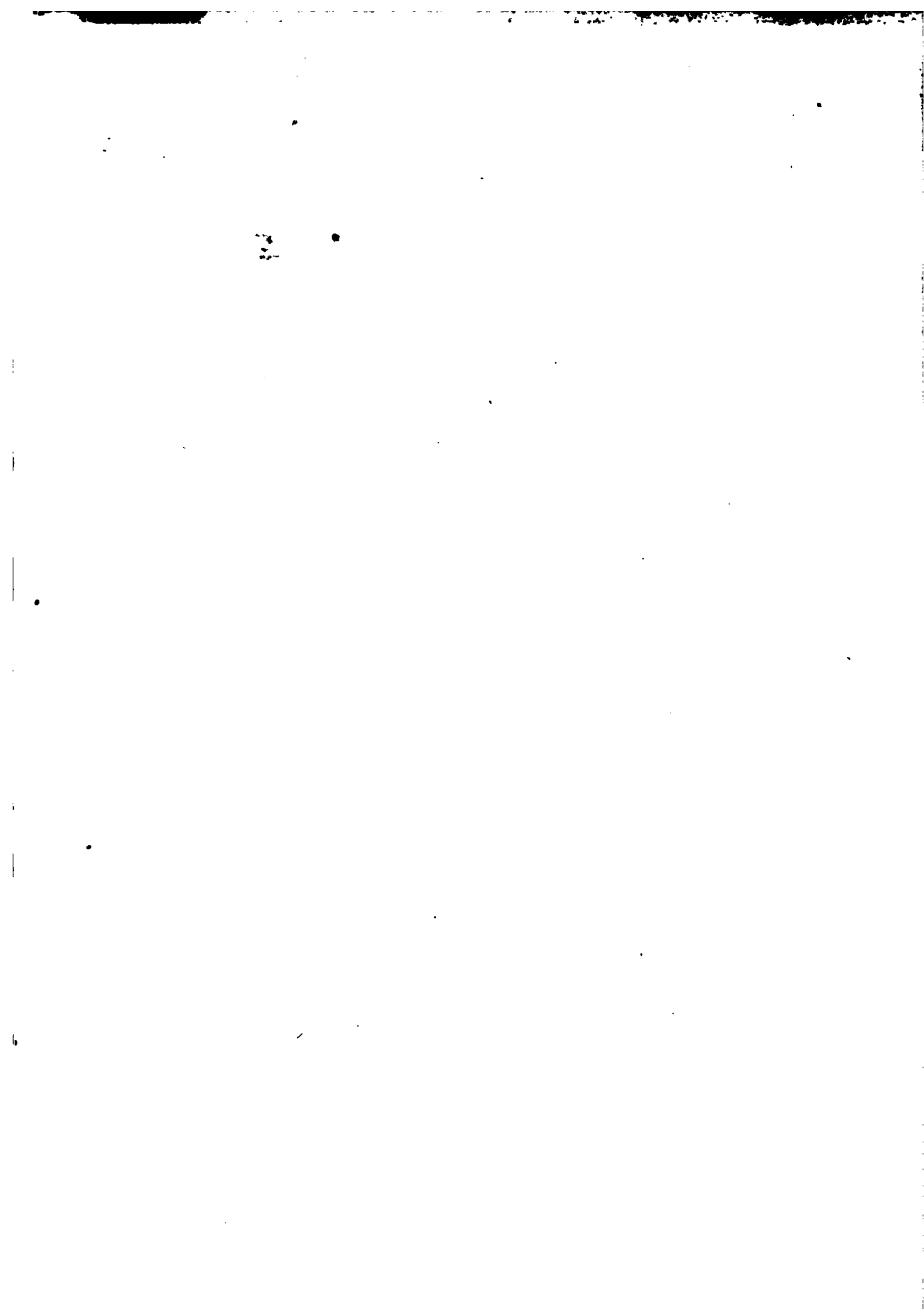
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





600087582-





RECUEIL

DES CHEVAUCHEES DE L'ASNE.

Tiré à 200 exemplaires.

SE VEND A PARIS :

Chez A. Aubry, libraire, rue Dauphine, 16.

Achille Faure, libraire, boulevard Saint-Martin, 23.

LYON. — IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN.





Mulieris bona, beatus vir.

Faë-simile d'un dessin de Pierre Revoil, Directeur de
l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

RECUEIL
DES
CHEVAUCHEES DE L'ASNE

FAITES A LYON EN 1566 ET 1578

AUGMENTE
D'UNE COMPLAINTE INEDITE DU TEMPS

SUR
LES MARIS BATTUS PAR LEURS FEMMES

PRECEDE
D'UN AVANT-PROPOS
SUR LES FETES POPULAIRES EN FRANCE.



A LYON

CHEZ N. SCHEURING, LIBRAIRE
Rue Boissac, 9

M D C C C L X I I .

~~200. a. 72.~~
285. a. 28.

24 -





AVANT-PROPOS.



QUELQUE lamentables que soient les homélies que les prétendus régénérateurs de la Société se complaisent à débiter depuis plus d'un siècle, sur la misérable condition du peuple, au moyen-âge, nos bons aïeux n'engendraient pas mélancolie & ne gémissaient guère plus qu'on ne fait aujourd'hui, sous le poids des charges & de l'oppression que « le bon plaisir féodal & l'omnipotence cléricale » imposaient à la gent taillable & corvéable à merci. » A toutes les époques, & chez toutes les nations civilisées, il y a eu toujours, d'un côté les privilégiés, de l'autre, les déshérités de la fortune; seulement, dans ces temps de barbarie, comme on les appelle, ces derniers s'efforçaient de tirer le meilleur parti possible du sort qui leur était tombé en partage, & cherchaient dans de joyeux ébats l'oubli de l'infériorité sociale à laquelle ils

étaient condamnés, sans convoiter outre mesure, comme cela s'est vu depuis, les richesses & les honneurs que le hasard de la naissance ou d'heureux coups de dés avaient valu à d'autres. De là, cette multitude d'institutions plus ou moins folâtres & badines qui, sous des noms divers, couvrirent la France entière au ^{xv}^e & au ^{xvi}^e siècle.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des corporations de métiers, qui, bien qu'elles n'eussent qu'un but d'utilité, la protection des individus & l'avancement de l'industrie, ne laissaient pas d'avoir aussi leurs jours d'ébattements; nous dirons seulement quelques mots de ces réunions tumultueuses qui rappelaient par leur licence les fêtes populaires connues chez les anciens sous le nom de *Liberté de décembre*, & présidaient aux réjouissances du genre de celle qui fait la matière de ce petit livre.

La corporation la plus connue, surtout depuis le curieux volume que M. le Président Fabre, de Vienne, a consacré à son histoire (1), était celle de la Bazoche, dont on retrouve les traces dans les annales de toutes nos grandes villes & plus particulièrement de celles où siégeait une cour de justice. La Bazoche avait ses statuts, sa discipline, sa juridiction bien définie, son sceau, & les décisions de ses officiers avaient force de loi pour tous les clercs, ne pouvant être réformées que par arrêt du Parlement. Elle était composée de clercs de procureurs qui, chaque année, élisaient un roi. Cette royauté éphémère était intrônisée avec une grande pompe, ainsi qu'on peut le voir dans la charmante idylle où le Prieur de Saint-Thibaud, Philibert Girinet, nous a laissé la description des fêtes qui suivirent l'élection du roi de la Bazoche à Lyon, en 1545 (2). Ces bazochiens, quoique gens

(1) *Etudes historiques sur les Clercs de la Bazoche*. Paris (Vienne), 1856, in-8°.

(2) *Bucolicorum auctores* XXXV111. Basileae, 1546. *Philiberti Girineti de Petri Gauteri in pragmaticorum lugdunensium principem electione idyllion*.

de plume & « fouettant le doffier », comme disent les praticiens lorsqu'ils sont en belle humeur, avaient leurs montres en armes, & affistaient, enseignes déployées, aux cérémonies publiques, aux Entrées & même aux fêtes religieuses. Ils jouissaient de certains privilèges & immunités desquels ils se montraient très-jaloux, lorsqu'on voulait y porter atteinte, & qu'ils ont toujours défendus avec ardeur devant les parlements, sans parler des rixes qui les menaient de temps à autre, l'épée à la main, sur le Pré-aux-Clercs, & des démêlés qu'ils ne manquaient pas d'avoir, le plus souvent après-boire, avec les sergents du Châtelet ou les archers du Prévôt.

Outre la Bazoche, il y avait encore, mais à Paris seulement, une affociation du même genre, laquelle relevait de la cour des Comptes : c'était le haut & souverain empire de Galilée, dont le chef prenait le titre d'empereur. Rouen & Evreux avaient leur Abbé des Cornards qui intervenait d'office toutes les fois qu'un débat scandaleux éclatait dans un ménage; c'est ce qu'on voit par le cinquante-troisième arrêt ajouté dans l'édition de Paris, 1566, des *Arresta amorum* de Martial d'Auvergne, glosés & commentés par Benoît Court, de Saint-Symphorien-le-Chastel. Valenciennes avait son prince de Plaifance, son prévôt des Coquins, son roi des Porteurs de sacs & sa compagnie de l'Etrille; Lille son roi de l'Epinette & son prince des Fols; Arras son abbé de Lieffe; Douai sa promenade des Jayans; Vienne son roi des *Noircis* (1); Aix son prince d'Amour & sa cour plénière;

(1) Cette fête était célébrée tous les ans le 1^{er} mai; c'était évidemment une réminiscence des superstitions du paganisme. Ce jour-là, l'archevêque, le chapitre, l'abbé de Saint-Pierre & celui de Saint-André-le-Bas désignaient quatre hommes qui devaient se barbouiller de noir de la tête aux pieds, puis parcourir tous les quartiers de la ville dans un état de nudité à peu près complet. Dès l'aube du jour, ces quatre *Noircis* sortaient ensemble du palais archiépiscopal, gambadant,

Dijon sa Mère folle & son Infanterie dijonnaise dont Etienne Tabourot a dit plaisamment quelque part, je crois, en ses Escraignes, que la devise inscrite sur son étendard, « moult me tarde, » avait donné à ceux de Dijon l'idée de se faire fabricants de moutarde.

On n'en finirait pas si on entreprenait d'enregistrer toutes

gesticulant & exécutant dans les carrefours & les rues les plus fréquentées, des danses grotesques accompagnées de pantomimes souvent peu décentes qui se prolongeaient jusqu'à midi. Après dîner, ils retournaient au palais archiépiscopal où ils trouvaient les garçons boulangers & meuniers armés & à cheval qui les attendaient dans la cour, pour recevoir le Roi des *Noircis* nommé par l'archevêque. Aussitôt que le roi paraissait, descendant le grand escalier, les *Noircis* allaient au devant de lui jusqu'à la première marche ; là, ils se prosternaient avec toutes les marques du plus profond respect & lui baisaient les pieds, ensuite le roi montait à cheval, revêtu des insignes de sa dignité, & le cortège, précédé des quatre *Noircis*, défilant gravement un à un, se rendait à l'hôpital de Saint-Paul. Arrivé à la porte, un des gardes de Sa Majesté Noire frappait à l'huis & demandait saint Paul. On lui répondait de l'intérieur : *Il dit ses Heures*. Le garde heurtait une seconde fois, & la même voix lui répondait : *Il monte à cheval*. Enfin, à un troisième appel, la porte s'ouvrait à deux battants, & le portier criait : *Vêez le ci tout prest !* Le saint paraissait, monté sur un courtaud, vêtu d'une robe d'ermite, portant en bandoulière un petit baril contenant une pinte de vin, *unum cadulum plenum unius pinthara vini* (dit la rubrique d'un ancien missel, ms. de l'église de Vienne, où cette burlesque chevauchée est décrite par le menu), un pain blanc de la valeur de trois deniers, un jambon ou pied de porc, *unam tibiham porci coctam*, & devant lui une coupe de cendres pour les jeter dans les yeux des passants, *unam cupam cinerum ad spargendum*. Le Recteur remettait saint Paul entre les mains du Roi qui jurait sur les saints Evangiles de le ramener sain & sauf, & le confiait à la garde de deux de ses soldats, de la vigilance desquels il se portait caution par un aïe en la forme voulue que son greffier délivrait au recteur sur sa demande, & *concedere Rex debeat litteram testimonialem per greferium suum* (*). Cela fait, le cortège se remettait en marche dans le même ordre ; il allait à l'abbaye de Saint-André-le-Haut prendre la Reine, de l'accoutrement de laquelle l'abbesse était chargée, & la chevauchée continuait jusqu'à la nuit. Cette fête était encore chômée vers le milieu du dix-septième siècle ; elle ne fut abolie que sous l'épiscopat de Henri de Villars.

Il y avait à Vienne plus anciennement une coutume non moins extravagante que celle des *Noircis* : tous les ans, à la fête de la Circoncision & de l'Epiphanie,

(*) Cette pièce a été publiée par l'abbé d'Artigny.

les villes & bourgades où l'on trouvait autrefois de ces affociations de Roger-Bontemps. Quelques-unes ont pu avoir, dans l'origine, un but moral ou même religieux, comme la fête des Innocents, & celle de l'Ane; mais elles ne tardèrent pas à s'éloigner de la pensée pieuse qui avait présidé à leur fondation &, au mépris du sanctuaire, à se transformer en véritables Saturnales & en profanations sacrilèges des fêtes & des mystères institués pour honorer la mémoire des saints & des martyrs. Les évêques, obligés de tolérer ces monstrueux abus contre lesquels les censures ecclésiastiques, voire même l'excommunication, étaient impuissantes, ne parvinrent à les détruire qu'avec le temps & après de nombreuses tentatives & de constants efforts, tant les usages anciens, la tradition &, par dessus tout, le goût de ces divertissements avaient d'empire sur le peuple, qui les considérait comme un droit acquis & consacré, dont l'exercice lui faisait oublier l'état de dépendance où il vivait sous le rapport politique. Aussi, lorsque ces folles démonstrations de l'ivresse populaire tombèrent dans le discrédit & l'oubli, ce fut moins sous le coup de la menace incessante & des actes de l'autorité civile & ecclésiastique, que par l'effet du dégoût & de la réprobation publique, & grâce aussi à l'effort donné aux lettres humaines, aux sciences & aux arts, qui parvinrent peu à peu à dissiper l'ignorance, à polir les

quelques compagnons apostés à cet effet, s'emparaient bon gré, mal gré, du premier passant qu'ils rencontraient dans la rue, ils l'attachaient sur un gril en mémoire du martyre de saint Laurent, & le portaient ainsi de rue en rue en chantant des couplets obscènes & grossièrement satiriques.

Vienne avait aussi son abbaye de Mal-gouvern. Dans le nombre des officiers figurait le chancelier de l'église; sa principale fonction était de sceller le contrat de mariage des veuves qui convoiaient en secondes noces. Il avait le droit de prélever deux deniers sur la dot au profit des pauvres.

(Voyez sur ces fêtes populaires, d'Artigny, *nouveaux Mémoires*, 1 V; du Tillot, *Mémoires sur la fête des Foux*; du Cange, verbo *Festum asinorum* & les t. 1 X & X de la collection de pièces relatives à l'histoire de France, de C. Leber.)

mœurs & à entraîner les idées dans des voies nouvelles. Toutefois cette transformation salutaire eut à lutter longtemps contre des habitudes invétérées & de grossiers préjugés profondément enracinés dans les mœurs publiques ; cela est si vrai que, en dépit du niveau que la Révolution a fait passer sur l'ancien régime & ses institutions bonnes ou mauvaises, il ne serait pas difficile de découvrir, aujourd'hui encore, des vestiges des siècles passés dans quelques-unes des réjouissances populaires de notre temps.

La plus répandue de ces corporations, à la fin du ^{xv}^e siècle & pendant la durée du ^{xvi}^e, était celle qui avait pris le nom de Abbaye de Mal-gouvert, Mau-gouvert ou Mal-gouverne, véritable abbaye en effet, sauf la régularité & l'édification, comme son nom l'indique assez, & qui avait ses moines, ses dignitaires & son abbé froqué & mitré. On trouvait presque partout des associations de ce nom, indépendantes les unes des autres & vivant de leur vie propre. D'après le *Cérémonial* manuscrit de Mâcon, curieux recueil rédigé sur les registres de l'Hôtel-de-Ville, de l'année 1389 à 1731 (1), une abbaye de Mau-gouvert existait depuis longtemps en cette ville, dès 1582 ; on la suit sans interruption jusqu'en 1596 par des actes reproduits en extraits dans ce *Cérémonial*. Elle se composait d'un nombre illimité de conseillers & de cinq officiers : l'abbé, son lieutenant, le procureur général, un trésorier, un greffier & un huissier. En 1582, le trésorier de l'épargne de ladite abbaye était le sieur Jacques de Meaux qui remplissait encore ces fonctions en 1596, ainsi que cela résulte de divers actes à cette date, dans lesquels il est ainsi qualifié.

(1) Ce manuscrit de 156 pages in-folio est l'œuvre de Claude Bernard, écuyer, sieur des Ecuyers, Joux, le Vigneau & Vernus, lieutenant particulier au Bailliage & Présidial de Mâcon.

L'abbaye de Mau-gouvert de Mâcon semble n'avoir eu sous sa juridiction que les *Convolutats*, c'est-à-dire ceux qui convolaient à de secondes noces. Son droit se bornait à exiger des parties le paiement d'une redevance en argent qui ne devait être employée, d'après les statuts, qu'à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique. Ainsi je vois une requête présentée à l'abbé de Mau-gouvert, le 23 avril 1582, par les chevaliers du noble jeu de l'arquebuse, à l'effet d'obtenir un secours pour l'achèvement d'un bâtiment qu'ils faisaient construire à leur usage. Le procureur général, appelé à statuer sur la requête, conclut à ce qu'il leur fût payé la somme de douze écus au soleil, des deniers de l'abbaye.

Le 2 juin 1584, les chevaliers de l'arquebuse sollicitèrent encore de la générosité de l'abbé, pour la couverture de l'entrée de leur jeu, la somme de quatre écus « à prélever sur le sieur Noël Dumont, qui était d'accord avec l'abbé de payer ladite somme pour les droits de l'abbaye, à cause que, étant veuf, il a épousé une femme aussi veuve. » L'abbé se montrait quelquefois plus exigeant; en 1588, il en coûta dix écus à maître Abel Guerin pour s'être remarié à damoiselle Estiennette Froment.

Une autrefois l'abbé fait payer des deniers de son épargne au capitaine Paradis, enseigne du sieur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon, vingt écus pour être employés à la solde des gens de guerre qu'on avait fait venir de Lyon pour la garde & service de la ville. Enfin, le 16 juillet 1592, sur la requête faite à l'abbé par les Cordeliers, prenant en considération la ruine du couvent & de l'église de ces religieux, son Conseil entendu, il leur accorda un secours de fix écus pour les aider à construire un oratoire. Les requêtes à l'abbé lui étaient adressées en ces termes : A Monseigneur, Monseigneur le Révérend abbé de Mau-gouvert

ou Monfieur fon lieutenant, & à Meffieurs fes Confeillers...
fupplient humblement, &c.

On voit par le bon emploi de ces diverfes fommcs que l'abbaye de Mau-gouvert de Mâcon était reftée fidèle à fon institut; mais cette ancienne coutume, ajoute Claude Bernard, finit par dégénérer en abus. Au commencement du xvii^e fiècle, elle était réduite à un charivari que les jeunes gens donnaient aux veufs & aux veuves qui fe remariaient. Pour s'affurer que la redevance à laquelle ils prétendaient leur ferait payée, ils enlevaient l'époufée, la féqueftraient & ne la rendaient au mari que lorsqu'il avait payé fa rançon. Cette fomme était d'abord au profit des pauvres; mais par la fuite, ces charivaris furent abandonnés au bas-peuple qui en fit une occafion de fcandale & de débauche, « courant la ville en faifant un grand tintamarre fur des poëles, chaudrons & autres vieux uftenfiles de cuivre », & achevant la journée au cabaret avec l'argent que le pauvre mari était contraint de débourfer pour mettre fin à ces infolences.

La triomphante entrée de Magdeleine de La Rochefoucauld à Tournon nous apprend que cette petite ville avait auffi fon abbaye de Mau-gouvert. L'abbé, « habillé de
« fes habits de fatin vert & autres couleurs, accompagné
« de fes fuppofts habillez auffi de vert, falua l'adite Dame.
« Et après fa harangue plaifante, presenta à icelle le froc
« de fon abbaye. (1) »

Lyon, s'il faut s'en rapporter au dire de nos *Chevauchées*,

(1) *La triomphante entree de tresillufre dame madame Magdeleine de la Rochefocavd, epoufe de hault & puiffant feigneur meffire Juft-Loy de Tournon, feigneur & baron dudit lieu, comte de Rouffillon, &c. Faicte en la Ville & Univerfité de Tournon, le dimanche vingtquatriefme du mois d'auril 1583. (par Honoré d'Urfé). Lyon, Jean Pillehotte, à l'enfeigne du 1583. M. D. LXXXIII. Pet. in-4° de la plus grande rareté.*

ne comptait pas moins de fix abbayes de Mau-gouvert : il y en avait une dans le quartier Saint-Michel ; une dans celui du Temple, laquelle pourrait bien avoir tenu ses ébats dans une petite rue qui porte encore le nom de rue des Templiers & qui est restée assez mal famée jusqu'à ces derniers temps, si tant est qu'elle ne le soit pas toujours. Ce devait être un gîte à la convenance des abbés de Mau-gouvert & de leurs moines. Les quartiers de Saint-Georges, Saint-Just, Saint-Vincent & Vaife avaient aussi chacun leur abbaye de Mau-gouvert. Outre ces associations de bons vivants & de ribauds qui aimaient à vivre en lieffe & sans fouci, chaque quartier, dans l'occasion, mettait sur pied une compagnie avec un pennon à ses couleurs & un capitaine élu à la pluralité des voix. Le quartier Saint-Romain avait pour chef son Chevalier ; le Plâtre marchait sous les ordres de son Capitaine ; la rue de la Lanterne & la place de la Platière obéissaient à la Princesse de la Lanterne ; le quartier du Puits-Pelu & celui de la Fontaine avaient chacun leur Comte ; la rue du Bois, son Gentilhomme ; la rue Neuve, son Baron ; la rue Mercière, son Grand-Bacha ; la rue du Puy-du-sel, son Vicomte, la rue du Griffon, son Amiral ; la côte Saint-Sébastien, son Duc ; la rue du Bourg-chanin, son Juge ; le Grand-Palais, son Marquis, & Bourg-neuf, son Enseigne. Avec eux marchaient les ouvriers imprimeurs, à la suite du Seigneur de la Coquille & de ses trois suppôts. Il paraît qu'il y avait autrefois un Juge des Sots, mais il ne figure plus que pour mémoire dans la Chevauchée de l'Asne de 1566. Il en est de même du quartier de la rue Confort qui sans doute ne voulut plus faire partie de ces assemblées, & pour cela, ses habitants sont traités ici par les suppôts du Seigneur de la Coquille de *Bavards de Confort*. Probablement ils avaient tenu quelques propos mal sonnants sur le dévergondage de ces divertissements ridicules.

Le but ou plutôt le prétexte de ces réunions semble avoir été, au moins à Lyon, la correction non des femmes qui battaient leurs maris, mais des pauvres hères qui se laissaient battre par leurs femmes, parfois aussi du plus proche voisin qui avait laissé faire. Cette fois, la représentation ne fut pas complète, les Conseillers de Ville ayant défendu que les battus fussent exposés à la risée publique sur les places & carrefours, ainsi que cela se pratiquait d'ordinaire. Cette défense était un signe précurseur de la décadence prochaine de ces assemblées.

Voici en quels termes Claude Noirost, juge en mairie de Langres, décrivait la façon dont on procédait à ces chevauchées de l'âne, vers la fin du xvi^e siècle.

« Au mesme temps est le voisin de cest homme battu par sa femme, conduit sur un asne a rebours & mené triumpant par vne troupe folastre desguisée de masques hideux & vestemens fantasques, bravant d'une voix confuse & insolente, & se moquant de ce miserable esperdu qui est ia par aduerture trop viuement tourmenté par la gresle domestique & ordinaire, que luy desrobbe le iugement, fuyuant en ceste sorte avec passes, pots, soufflets, vieux halecrets, bouteilles, flacons, jambons, ce beau Silène chevauchant l'asne environné de ces faunes & naïades qui heurlent a l'ancienne mode de ces ministres phallophores. Monsieur Boyer en la décision 297, nombre 14, dict qu'en plusieurs lieux de la France l'homme frotté par sa femme est conduit sur ung asne par le plus prochain voisin qui est bien obligé de ce faire a peine de l'amende, & que maistre Jehan de Haultecourt, conseiller a Bourdeaux, n'ayant voulu faire ce bon office a son voisin de le mener par la ville monté sur l'asne, paia l'amende de dix livres. Mais en certains endroicts ce n'est pas celui qui est estrillé par sa femme qu'on traîne sur l'asne, c'est le voisin qui est con-

damné de seoir sur ceste beste & d'aller par la ville faire le sot accompagné de ses autres voisins desguisez & barbouillez, qui crie sur cet asne a haulte voix : ce n'est pas povr mon faict, c'est povr celvy de mon voisin (1). »

D'autres fois il arrivait que la clameur publique dénonçait un de ces maris complaisants qui trafiquent de leur déshonneur en prêtant les mains aux déportements de leurs femmes; c'était une bonne fortune pour les enfants sans souci. Dans ce cas, ce n'était plus le voisin, mais le mari qui chevauchait l'asne, au milieu de mille voix qui le huaient en proclamant son infamie. La farce devenait alors une moralité.

Ces singulières exécutions étaient une sorte de justice populaire. Seulement, moins sauvage que la loi de Lynch, elle n'allait pas jusqu'à la pendaison, & se renfermait dans le burlesque. Les chevauchées de l'asne sont encore pratiquées de loin en loin dans quelques villages, mais ce n'est plus avec la solennité & l'entrain qui faisaient de ces mascarades un curieux spectacle & une étude de mœurs. J'apprends d'un témoin oculaire que la petite ville de Tain en Dauphiné a été témoin naguères, d'une scène de ce genre : un infortuné pâtissier de l'endroit ayant été rudement battu par sa moitié, tout le quartier en émoi se porta chez le voisin &, bon gré mal gré, lui fit enfourcher à rebours le quadrupède réglementaire, dont on l'obligea à tenir la queue en guise de bride; puis, portant un gâteau pendu à sa ceinture pour indiquer la profession du battu, il fut promené dans ce grotesque équipage par toutes les rues & ruelles de la ville, escorté par la foule des oisifs qui le poursuivaient de leurs brocards. Ceci se passait, non au

(1) L'Origine des masques, mommerie, bernez & revennez es iours gras de carême prenant, menez sur l'asne a rebours & chariuary... A Lengres, par Jehan Chavveau, 1609, petit in-8° (chap. 111. 3.)

moyen-âge, mais en l'an de grâce 1848, l'année même de notre régénération. D'où il est permis, ce me semble, de conclure que, malgré tout ce que peuvent alléguer les réformateurs de notre état social, il reste encore quelque chose à faire pour que ce siècle, qu'ils désignent tous les jours à notre admiration comme le siècle des lumières & du progrès par excellence, soit digne de son nom.

Les exemplaires de l'édition originale des deux petites pièces que nous reproduisons ici sont devenus rarissimes & ne se trouvent à Lyon qu'à la Bibliothèque de la ville, collection lyonnaise de M. Coste, n^{os} 669 & 670; ce sont les seuls que nous connaissions. Bien qu'elles soient sans date, les deux Chevauchées parurent, l'une en 1566, l'autre en 1578. Cette dernière ne porte pas le nom de l'imprimeur, mais elle sortit comme la première des presses de Guillaume Testefort (1); toutes deux sont du même format, petit in-4°. La chevauchée de 1566 a 37 pages, sign. A-E; celle de 1578 en a 30 dont 22 seulement sont chiffrées; les six dernières pages sont remplies par une espèce de complainte sur les maris battus, sign. A-D. Cette complainte est réimprimée ici pour la première fois. L'une & l'autre Chevauchée ont été insérées en 1828 & 1829 dans les *Archives Historiques & Statistiques du département du Rhône*, t. 1x & x, & tirées à part à cent exemplaires, dont quelques-uns sur papier de couleur, par les soins de MM. Bréghot du Lut, Grattet Dupleffis & Péricaud aîné, qui y ont joint un avant-propos, un glossaire & des notes nombreuses auxquels nous renvoyons le lecteur qui voudra trouver beaucoup d'érudition mêlée à ces facéties. La Chevauchée de 1578 avait déjà été reproduite en 1826, tome 1x de la

(1) Le privilège est en son nom & à celui de Pierre Fardelet & Claude Bouillaud, ses associés.

collection des pièces relatives à l'Histoire de France de MM. C. Leber, J.-B. Salgues & J. Cohen ; elle fut tirée aussi à part à cent exemplaires.

Ces reproductions, depuis longtemps épuisées, faites d'ailleurs, avec l'exactitude & la fidélité qu'on pouvait attendre des savants éditeurs, laissant cependant à désirer sous le rapport du format, du papier & de l'impression qui en font, matériellement parlant, une brochure des plus vulgaires, M. Scheuring, à qui nous sommes redevables d'un joli volume du même genre, *les Plaisans Devis*, a pensé qu'une nouvelle publication des *Chevauchées de l'Asne*, exécutée avec soin sur les éditions originales, imprimée sur beau papier, avec les caractères si purs, si élégants de notre ami Perrin, & ornée des coquets & gracieux accessoires que l'habile typographe saura y ajouter, ferait un charmant pendant à ses *Plaisans Devis*, & ferait bien venue des bibliophiles.

Il eût été facile, à l'aide des dictionnaires du vieux langage français, d'y joindre un glossaire, mais nous avons cru devoir nous en abstenir, afin de ne pas grossir sans nécessité cette plaquette, & aussi, pour éviter de donner à une farce carnavalesque une importance qu'elle n'a pas. En effet, ces joyeusetés dont les supposés du seigneur de la Coquille, en d'autres termes, les ouvriers imprimeurs ont fait tous les frais, n'ont qu'une valeur littéraire très-contestable, & ne sont autre chose qu'un tableau dans la manière flamande, où les mœurs & les usages des artisans au xvi^e siècle, sont retracés naïvement, mais avec une trivialité & parfois un cynisme d'expressions qui n'est plus usité aujourd'hui que dans les rangs les plus infimes de la société. Cependant, il faut le dire, elles pétillent d'un bout à l'autre, de ce vieil esprit gaulois, grivois & sans gêne dans ses allures, dont les écrits de ce siècle portent tous l'ini-

table empreinte, & qui résista si longtemps à la réforme claffique que la Renaissance finit par opérer dans les mœurs & dans le goût.

Notre tâche a été facile; elle s'est bornée à reproduire exactement le texte ainfi que l'orthographe du temps & les abréviations, qui ne font jamais de nature à tenir le lecteur en fufpens; nous avons corrigé les fautes d'impreffion & rétabli la ponctuation lorsqu'elle nous a semblé vicieufe; c'est là tout.

Quant aux expreffions peu châtiées que nous avons signalées, il nous a semblé que nous ne pouvions pas les transformer, à l'exemple de nos devanciers qui les ont remplacées par des variantes très-louables affurément, mais qui ne font pas toujours heureufes (1). Quel que foit le dégoût que doit infpirer un langage réprouvé par la bonne compagnie, l'éditeur s'était cru d'abord obligé de maintenir ces expreffions, fous peine de défigurer l'œuvre des « trois fuppofts » & d'encourir le blâme des bibliophiles à qui ce livret eft destiné. Il pensait d'ailleurs que les hommes du monde qui, par hafard, l'ouvriraient à caufe de fon titre, en feraient quittes pour le refermer s'ils tombaient fur un de ces vilains mots que nous prenions d'avance le foin de mettre à l'index, afin que perfonne ne fût pris au dépourvu; mais réflexion faite, & convaincu d'une part, qu'il ne lui était pas permis de porter le scalpel dans le texte des trois fuppofts; de l'autre, ne voulant pas s'expofer à bleffer les efprits délicats, il a pris le parti de remplacer par des points inoffenfifs les expreffions choquantes pour les oreilles de notre fiècle raffiné, mais dont nos aïeux, moins méticuleux que

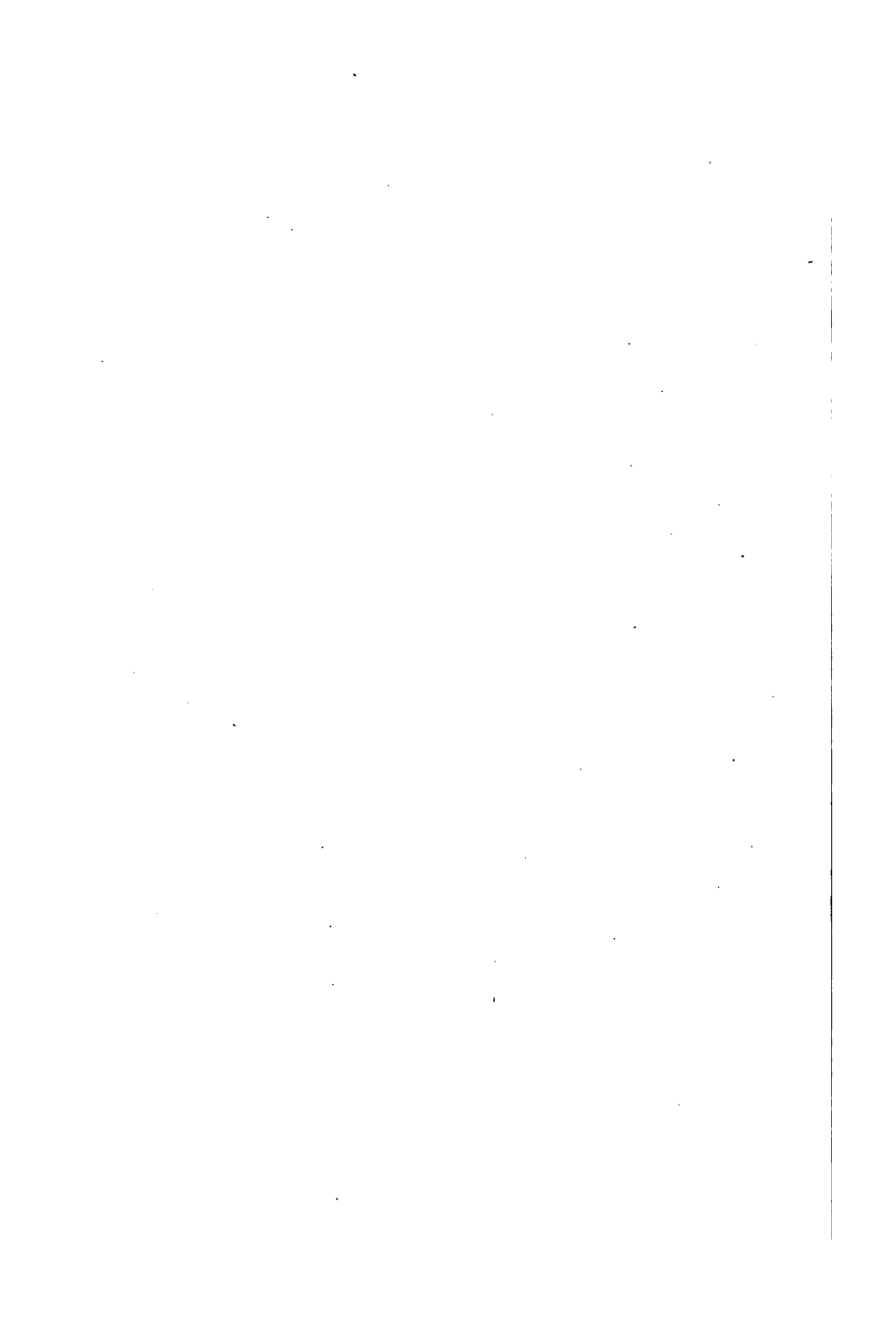
(1) Les éditeurs des *Archives du Rhône* le comprirent fi bien, que ce qu'ils n'avaient pas cru poffible dans un recueil où leurs lecteurs devaient être refpectés, ils ne craignirent pas de le faire dans le tirage à part pour les bibliophiles & les curieux, & ils reftituèrent les mots fca breux qu'ils avaient condamnés d'abord.

nous, & peut-être, en revanche, plus châtiés dans leurs mœurs, ne semblent pas s'être scandalisés, si l'on en juge par la multitude d'écrits bien autrement grossiers & licencieux dans la forme, qui nous restent de cette époque.

Je ne veux pas oublier de dire, en terminant, que la spirituelle pochade dont ce volume est orné, est l'œuvre du peintre lyonnais Pierre Revoil qui l'avait placée en tête de son exemplaire manuscrit de la Chevauchée de l'Asne de 1578. M. le docteur Monfalcon, conservateur de la bibliothèque de la ville, a bien voulu autoriser l'éditeur à la faire graver pour cette réimpression.

P. A.





CHEVAVCHEE

DE L'ASNE.

MULIERIS BONAE BEATVS VIR.

RECUEIL FAICT AU VRAY
DE LA
CHEVAVCHEE DE L'ASNE

FAICTE EN LA VILLE DE LYON

Et commencée le premier iour du moys de septembre,
mil cinq cens foixante six.

Avec tout l'Ordre tenu en icelle.



A LYON, PAR GUILLAVME TESTEFORT,
Avec Priuilege.

PRIVILEGE.

Veue par nous Nicolas de Langes, Docteur es Droictz, Conseiller du Roy, Lieutenant particulier Civil & Criminel en la Senechauchée & siege Presidial de Lyon, la requeste à nous présentée par Guillaume Testefort Imprimeur, demourant à Lyon. Par laquelle nous auroit remonstré, qu'il auroit recueilly tout l'ordre tenu en la Cheuauchée faicte en ladicte ville : & icelle voudroit imprimer : ce qu'il n'oseroit faire, sans qu'il lui fust permis par nous. Requeroit par tant (attendu qu'il n'y auoit chose preiudiciable ny dommageable à la chose publique) qu'il luy fust permis de ce faire : & deffences faictes à tous Imprimeurs, Libraires & autres de ceste dicte ville de l'imprimer, vendre, ny debiter, par l'espace de six sepmaines. Laquelle requeste, de notre ordonnance auroit esté communiquée au Procureur du Roy, qui icelle veue, auroit dict & déclaré n'auoir moyen de ce empescher. Nous auons dict & disons, qu'il est permis audit Testefort d'imprimer ou faire imprimer ladicte Cheuauchée. Faisant inhibitions & deffences à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'icelle imprimer, vendre, ny debiter, pendant le temps de six sepmaines prochaines : à peine de confiscation desdictz liures & autre amende arbitraire. Faict à Lyon le vingtcinquième iour de Nouembre, Mil cinq cens soixante six.

De Langes

l. Cropet.



L'ORDRE

TENV

EN LA CHEVAVCHEE

FAICTE

EN LA VILLE DE LYON

PREMIEREMENT



Le iour de la premiere Dimenche
du moys de Septembre, fut faicte
la premiere cryée & proclamation
des Dictons, qui ledict iour fu-
rent iouez par ladicte ville. Où es-
toit l'Abbe du Temple, l'un des Abbez de Mal-
gouuert & sa suite : iceluy reuestu d'une robbe lon-
gue noire, & dessus icelle vne froche faicte d'un fillé
de lin, à pescher poyffons. Et en sa teste vne mitre

A

fort bigearre : tenant vne croffe de boys magnifiquement faicte. Eftant iceluy Abbe accompagné de trente à quarante des Moynes de ladiète Abbaye , montez tant fur cheuaux que afnes , portans tous robbes lōgues, chacun vne cornette dudiēt fillé en mode de Confeillers, auec le haut bonnet à l'antique, peinct de plusieurs couleurs, qu'il faisoit fort bon veoir : auec les tabourins & fiffes. Et au dernier de ladiète compaignie, trois Suppostz de ladiète Abbaye brauement accoustrez, qui difoyent les Dictons par les carrefours de ladiète ville & lieux accoustumez : dont la teneur s'enfuit.

LE PREMIER SUPPOST.

Bon pied.

LE SECOND SUPPOST.

Bon oeil.

LE TROISIEME SUPPOST.

Bonne demarche.

PREMIER SUPPOST.

Diâ-on que nous sommes tous seul?

SECOND SUPPOST.

Nenny, car nous tenons tetrarche.

TROISIEME SUPPOST.

*Des bons compagnons par racueil,
Serons maintenuz en la marche.*

PREMIER SUPPOST.

Bon pied.

SECOND SUPPOST.

Bon oeil.

TROISIEME SUPPOST.

Bonne demarche.

PREMIER SUPPOST.

*Suppostz, sur ma foy ie me fasche
De veoir le temps si ennuyeux.*

SECOND SUPPOST.

*De moy je ne suis pas ioyeux,
Car ie crains trop la malle tache.*

TROISIEME SUPPOST.

*Si la bride aux femmes on lasche,
Croyez que nous sommes perduz.*

PREMIER SUPPOST.

*Pour estre soudain deffendu,
Faut appeller les gens notables.*

SECOND SUPPOST.

*Asseurez vous que tous les Diables
Ne firent iamais tant de maux,
Comme feront ces animaux
De femmes, tant sont dommageables.*

TROISIEME SUPPOST.

*Suppostz, soyons nous secourables,
Ou autrement tout est perdu.*

PREMIER SUPPOST.

*Ne serons-nous pas entendu,
Des Abbez de ceste prouince?*

SECOND SUPPOST.

*Ie croy qu'ilz ne seront si mynce
Qu'ilz ne nous viennent secourir.*

TROISIEME SUPPOST.

*Premier il nous faut requerir
L'Abbe du Temple & tout son train.*

PREMIER SUPPOST.

*Auecque luy tout d'une main
De saint Michel l'Abbe y vienne.*

SECOND SUPPOST.

*De saint Vincent l'on se souuienne
Que l'Abbe ne soit endormy.*

TROISIEME SUPPOST.

*L'Abbe saint George, comme amy,
Ne faillez à y comparoir.*

PREMIER SUPPOST.

*On le fait aussi asçauoir
A l'Abbe saint Iust ensuyuant.*

SECOND SUPPOST.

*Et en nostre fait poursuiuant,
De la Bazoché faut appeller le Prince,
A celle fin qu'en toute la Prouince,
Ne puisse en fin suruenir quelque alarme.*

TROISIEME SUPPOST.

*De saint Romain le Cheualier en arme,
S'y trouuera avec sa compagnie.*

PREMIER SUPPOST.

*Le Plastre que l'on ne l'oblie,
Le Capitaine y marchera.*

SECOND SUPPOST.

*La Lanterne s'endormira :
Car elle a perdu sa Princeesse.*

TROISIEME SUPPOST.

*De la Fontaine le Conte dort sans cesse,
Le ne sçay qui l'esueillera.*

PREMIER SUPPOST.

*De la Rue du Boys marchera
Le Gentilhomme & sa sequelle.*

SECOND SUPPOST.

*Du Puys Pellu n'est plus nouvelle :
Le Conte s'en est despouillé.*

TROISIEME SUPPOST.

*Le Baron ne soit oblié
De Rue neufue, & ses soldatz.*

PREMIER SUPPOST.

*Sans y porter picques ny dartz,
De Bourg-neuf l'Enseigne viendra.*

SECOND SUPPOST.

*Le m'asseure qu'on ne faudra
Y veoir marcher la Boucherie.*

TROISIEME SUPPOST.

*Quand à la dame Imprimerie,
Quoyque l'enuie la fretille,
Les bons Suppostz de la Coquille
Y feront tout deuoir d'honneur.*

PREMIER SUPPOST.

*Le Bourg-chanin ayant l'honneur,
Garny de vouloir honorable,
Y accourra plusloft qu'à table,
Auec le luge & son train.*

SECOND SUPPOST.

*Plustost aujourd' huy que demain
Se faut tous ralier ensemble,
Par bon aduis, comme me semble,
Pour remedier à ce faict.*

TROISIEME SUPPOST.

*Autrement nous voyla deffaict,
Si soudain l'on n'y met remede;
Car la maladie ne procede
Que par faute de chastiment.*

PREMIER SUPPOST.

*Elle pulule grandement,
Et se prend comme feu Gregeoy.*

SECOND SUPPOST.

*Assemblez vous Marchans, Bourgeois,
Pour y tenir la main de pres:
L'on vous en aduertit expres,
Tel faict pend à vostre manteau.*

TROISIEME SUPPOST.

*Plus eschauffées qu'un toreau
Frappent à tors & à trauers,
Assez pour troubler l'univers,
Si soudain l'on n'y met de l'eau.*

PREMIER SUPPOST.

*Cela me trouble le cerueau,
Et me perce iusques au cuer.*

SECOND SUPPOST.

*Ha c'est pour mettre en grand frayeur
Le plus hardy de ceste ville.*

TROISIEME SUPPOST.

*Dea, quelques foyz le plus habille
S'y trouueroit bien estonné.*

PREMIER SUPPOST.

*Il ne leur faut pas pardonné,
Car c'est une chose trop ville :
Et pour ce que l'on soit habille
Soudain ce vilain feu estaindre.*

SECOND SUPPOST.

*La contagion est à craindre :
Et qui la lairra demeurer,
Serons en danger d'endurer
Auant que mourir grand martyre.*

TROISIEME SUPPOST.

*Or il suffit, qu'on se retire,
Attendant la conclusion,
Qui se fera par vnion
De tous les dessus appelé.*

PREMIER SUPPOST.

*Si nous le mangeons sans pellé
Cela fort nous alterera.*

SECOND SUPPOST.

*Pour nous pas ne demeurera :
Car nous en faisons le deuoir.*

TROISIEME SUPPOST.

*Quant à moy ie vous dis, bon soir,
Iusques à la grand assemblée,
Ou l'on verra marcher d'emblée
Tant grandz que petis en bon ordre.*

PREMIER SUPPOST.

*Sus sus Tabourins, sonnez d'ordre,
Afin qu'un chacun se retire.*

SECOND SUPPOST.

*Allons nous en tout d'une tire
Soudain arroser la gargatte :
Autrement mon gosier se gaste
Si ie ne le vois arroser.*

EN CONTINUANT LE DIMËNCHÉ APRES, FUT FAICTE
LA SECONDE CRYEE. ET FUT MARCHE, ET TENU
L'ORDRE QUE S'ENSUIT.

Premierement marchoit ledict Abbe du Temple, accompagné de l'Abbe saint Michel, en bon equipage, accompagnez de plus de cent Moynes desdictes Abbayes : la plus part d'iceux habillez en femmes, de diuerfes & estranges façons, portans en main quenouilles à filler, & autres bastons fantasques, & force tabourins & fifres, marchans tous en bon ordre. Et fut ce dict iour passé & receu l'Abbe saint George en grand triomphe & solennité au deuant l'Eglise dudit saint George, les rues des enuironz toutes tapissées, tables mises, & le banquet richement préparé, pour receuoir ladicte compagnie. Et de là fut aussi ledict iour passé & receu l'Abbe saint Iust en grand triomphe, au pres de la Croix Decolle, où les tables estoient dressées, & le banquet de mesme préparé. Et se disoyent les Dictons par lesdicts trois Suppostz (es lieux accoustuméz) pour la seconde fois : dont la teneur s'ensuit.

PREMIER SUPPOST.

A l'ayde.

SECOND SUPPOST.

A l'arme.

TROISIEME SUPPOST.

Au secours.

PREMIER SUPPOST

*Le croy que tout va à rebours,
De ainfi veoir les femmes en armes.*

SECOND SUPPOST.

*Vous diriez que ce sont Gendarmes,
Si bien ell' entendent le tour.*

TROISIEME SUPPOST.

A l'ayde.

PREMIER SUPPOST.

A l'arme.

SECOND SUPPOST.

Au secours.

TROISIEME SUPPOST.

*Venuz sommes, c'est pour le faire cour,
R'appeller tous les bons Suppos.*

PREMIER SUPPOST.

*Or puis que nous sommes dispos,
Faut faire proclamation,
En declarant l'intention
Pour quoy sommes venuz icy.*

SECOND SUPPOST.

*Il n'y a plus ny qua ny sy,
Il y faut trestous comparoir,*

*Et se mettre en bon deuoir :
Voicy pour la seconde fois.*

TROISIEME SUPPOST.

*Arneschez vous Marchans, Bourgeois,
Plus n'est temps se tenir arriere.*

PREMIER SUPPOST.

*Tous Abbez en bonne maniere
Soyez prests avec vostre train.*

SECOND SUPPOST.

*Plustost au iourd'huy que demain,
Il faut faire deuoir sans cesse,
Pour eslire vne Princesse
De la Lanterne avec honneur.*

TROISIEME SUPPOST.

*De peur d'encourir deshonneur,
Il faut choisir de la Fontaine
Un Conte la chose est certaine,
Pour se trouuer à l'assemblée.*

PREMIER SUPPOST.

*Il ne faut oublier d'emblée,
Si desia il n'estoit esleu,
Faire vn Conte au Puy Pellu :
Car il est de grand renommée.*

SECOND SUPPOST.

*De tous les mestiers assemblée
Se pourra faire qui voudra.*

TROISIEME SUPPOST

*A chacun il en souuiendra,
Lon ne veut vsfer de contraincte.*

PREMIER SUPPOST.

*Si qu'elcun d'y venir a craincte,
Se garde bien d'estre surpris.*

SECOND SUPPOST.

*De la Bazoche sus, Prince de haut pris
Il est temps que lon se reueille.*

TROISIEME SUPPOST.

*Long temps a qu'il dort ou sommeille,
Le ne sçay qu'il en aduiendra.*

PREMIER SUPPOST.

*Oblier pas ne vous faudra,
Gentil Admiral du Griffon,
Faire comme les autres fon,
De peur que ne tombiez en tort.*

SECOND SUPPOST.

*Et vous, les Bauards de Confort,
Qui souliez tenir ranc en place :
Voulez vous que lon vous efface
Maintenant de ceste assemblée?*

TROISIEME SUPPOST.

*Du luge des forz la meslée
Est perdue, long temps y a
Qu'il s'en est allé à quia,
Le ne sçay quand il reuiendra.*

PREMIER SUPPOST.

*De saint Romain il vous faudra,
Noble Cheualier, comparoir.*

SECOND SUPPOST.

Lon le fai& aussi assauoir,

*Comme de chose bien certaine,
 A vous du Plastre Capitaine,
 Pour y marcher & vos soldarz.*

TROISIEME SUPPOST.

*Sans y porter picques ny dardz,
 De Bourg-neuf l'Enseigne soit prest.*

PREMIER SUPPOST.

*Vous de Rue neuue sans arrest,
 Eslire vous faut vn Baron.*

SECOND SUPPOST.

*De la rue du Boys nous verron
 Le Gentil-homme & sa sequelle.*

TROISIEME SUPPOST.

*La Boucherie, lon vous appelle,
 Pour y comparoir en bon ordre.*

PREMIER SUPPOST.

*L'Imprimerie sans nul desordre
 Est appelée à propos
 Pour comparoir, & les Suppoz
 Du bon Seigneur de la Coquille.*

SECOND SUPPOST.

*Bourg-chanin ne craignez l'estrille,
 Preparez vous soudainement
 Pour faire faire accoustrement
 Propice au Iuge & à sa suynte.*

TROISIEME SUPPOST.

*Nous sommes icy à la poursuyte,
 Cryant ça & là, par aboys :*

*Et c'est pour la seconde fois
Que vous en estes aduerty.*

PREMIER SUPPOST.

*Qui voudra ce mal diuerty,
Punir faut les meffaiçtz infames,
Non pas endurer que les femmes
Se mettent si auant en lesse.*

SECOND SUPPOST.

*Il y a tous les iours sans cesse,
De plainçtes vne infinité.*

TROISIEME SUPPOST.

*Si ie vous ofoys recité
Ce qu'en appert par tesmoignage,
Vous ne le croyriez pas, ie gage,
Tant ces faiçtz là sont scandaleux.*

PREMIER SUPPOST.

*Il y en a des plus fameux
Qui sont tachez de ce meffaiçt.*

SECOND SUPPOST.

*En paracheuant nostre faiçt,
Ceux qui seront interessez,
Seront tellement pourchassez
Que long temps on s'en souuiendra.*

TROISIEME SUPPOST.

*Qui voudra venir y viendra,
Pour le moins on faiçt le deuoir
Vous sommer pour y comparoir,
Et y mettre ordre de pres.*

PREMIER SUPPOST.

*C'est par commandement expres
De tous les Abbez Mal-gouvern,
Que le cas est à descouvert,
Au nom desquelz estes citez.*

SECOND SUPPOST.

*Puis que vous estes inuitez,
Vous ne pouvez prendre excuse,
Sinon de peur qu'on vous accuse
D'estre de ce mal entaché.*

TROISIEME SUPPOST.

*Or fus allons, ie suis fâché
De tant cryer & sans vin boire.*

PREMIER SUPPOST.

*De cela ie te peux bien croire,
Car i'ay le gosier alteré.*

SECOND SUPPOST.

*C'est icy par trop demeuré,
I'ay peur de prendre la pepye.*

TROISIEME SUPPOST.

*Sus tabourins, que l'on s'emplye,
De sonner soudain la retraite.*

PREMIER SUPPOST.

*C'est cela que fort ie souhaite :
Allons nous-en boire d'autant.*

Et continuant le troisieme Dimenche, pour faire
la derniere cryée & proclamation, fut tenu l'ordre

que s'enfuit : Affauoir, que marchoyent tous ensemble les Abbez du Temple, saint Michel, saint George, & saint Iust, accompagnez de plus de deux cens hommes, habillez le plus diuersément & d'habitiz bigearres qu'il est possible de racompter, force tabourins & fifres en ladiète compagnie. Et ledièt iour fut receue & passée la Princeesse de la Lanterne, en grand & magnifique triomphe, pres la Platière, là ou les deux costez de la Rue estoyent tous tapisséz, avec trôpettes, hauts-boys, & autres instrumens, les tables mises tout au long de ladiète Rue : le banquet preparé de toutes sortes de viâdes exquisés. Et apres auoir ainsi solénellemēt passée & receue ladiète Princeesse, fut passé l'Abbe saint Vincent audièt lieu & place saint Vincent, où estoit le banquet preparé de mesme, avec force instrumens, & grand compagnie. De là fut par mesme moyen, & à mesme iour passé l'Admiral du Griffon (audièt lieu appellé le Griffon pres les fossez de la Lanterne) qui estoit en fort bon ordre, avec trompettes & autres instrumés, & force feu d'artifice, ayant preparé la collation magnifique pour receuoir ladiète cōpagnie. Et de là, poursuyuât ledièt ordre, fut aussi passé & receu le Côte de Puys Pellu en mesme triomphe & magnificence que les sus nommez, estans en ladiète cōpagnie les susdictz trois Suppostz, faisans proclamation des Dictons pour la troisième fois, dont teneur s'enfuit.

PREMIER SUPPOST.

Gay.

SECOND SUPPOST.

Dehet.

TROISIEME SUPPOST.

Toufiours ioyeux,

PREMIER SUPPOST.

*Sans estre melancolieux,
Faut paracheuer nostre faiçt.*

SECOND SUPPOST.

*Pour obuier à tel meffaiçt,
Il se faut monstrer courageux.*

TROISIEME SUPPOST.

Gay.

PREMIER SUPPOST.

Dehet.

SECOND SUPPOST.

Toufiours ioyeux.

TROISIEME SUPPOST.

*Il nous faut estre curieux,
R'appeller pour nostre deuoir,
Tous les Abbez, pour comparoir
A l'assemblée de bien pres.*

PREMIER SUPPOST.

*On faiçt commandement expres
A vous le bon Abbe du Temple,
Faire deuoir que l'on contemple
Comme marchera vostre train.*

SECOND SUPPOST.

*Sçauoir on le fait d'une main,
A l'Abbe saint George & sa suytte.*

TROISIEME SUPPOST.

*L'Abbe saint Michel on inuite
D'y comparoir en ordonnance.*

PREMIER SUPPOST.

*De saint Vincent à la cadance,
Abbe, ne faillez y venir.*

SECOND SUPPOST.

*Il vous en faut bien souuenir,
L'Abbe saint Iust, de peur de faute.*

TROISIEME SUPPOST.

*Lon vous appelle à voix haute,
Et c'est pour la dernière foy.*

PREMIER SUPPOST.

*Le Prince, à ce que ie voys,
De la Bazoches est endormy.*

SECOND SUPPOST.

*S'il ne s'esueille comme amy,
Pour y marcher, & ses Suppos,
Poursuiuy sera à propos
Si long temps qu'il s'en souuiendra.*

TROISIEME SUPPOST.

*De saint Romain pas ne faudra,
Cheuallier, se tenir arriere.*

PREMIER SUPPOST.

*Le Plastre entend bien la maniere
Comment il se faut gouuerner :*

*Parquoy n'est plus besoin sonner
Le Capitaine & sa sequelle.*

SECOND SUPPOST.

*De Bourg-neuf, sus, lon vous appelle
Enseigne, faites vos appres :
Sinon lon poursuyura de pres
Pour vous casser entierement.*

TROISIEME SUPPOST.

*De la Lanterne nullement
N'y faudra la noble Princesse :
Car elle trauaille sans cesse,
Pour mettre bon ordre à son cas.*

PREMIER SUPPOST.

*Sans plus chercher tant d'altercas,
Gentil Conte de la Fontaine,
Si ne marchez, chose certaine,
Vous serez en grand deshonneur.*

SECOND SUPPOST.

*Lon a fait tout deuoir d'honneur
Sommer l'Admiral du Griffon
Faire comme les autres fon ;
Ou bien on le degradera.*

TROISIEME SUPPOST.

*Le croy que bien se gardera
Faillir, de peur de mocquerie,
A y marcher la Boucherie,
Selon que l'ordre portera.*

PREMIER SUPPOST.

Aussi pas ne differera

*De Rue neufue le bon Baron ,
Marcher avecque l'escadron
De ses Gentilz-hommes notables.*

SECOND SUPPOST.

*Mieux vaudroit estre à tous les diables,
Que de recevoir telle honte,
Si vous n'y marchez, gentil Conte
Du Puy Pellu avec vos gens.*

TROISIEME SUSPPOTS.

*Or sus, soyez tous diligens
Courir avec le Gentil-homme
De la rue du Boys, l'on vous somme,
Ce n'est pas ieu de mocquerie.*

PREMIER SUPPOST.

*Noble Dame d'Imprimerie,
Je croy que vous n'y faudrez pas,
Menant pres de vous pas à pas,
Le bon Seigneur de la Coquille.*

SECOND SUPPOST.

*Le Bourg-chanin desia fretille,
De faire selon son pouuoir :
Je croy qu'il fera bon deuoir
Du mieux que faire se pourra.*

TROISIEME SUPPOST.

*De Confort ie croy qu'on verra,
Quelques Bauards y comparoir.*

PREMIER SUPPOST.

*S'ilz ne se mettent en deuoir,
Je ne sçay qu'il en aduiendra.*

SECOND SUPPOST.

*Oblier pas ne nous faudra,
D'appeller le bon Capitaine
Des Taincturiers, chose certaine
Qu'il viendra & sa compagnie.*

TROISIEME SUPPOST.

*Dea, ce seroit grand villenie,
Laisser à la femme entreprendre,
De se vouloir à l'homme prendre,
Et se rendre sur luy maistresse.*

PREMIER SUPPOST.

*L'en ay au cuer telle detresse
Que i'en suis pres qu'à demy mort.*

SECOND SUPPOST.

*Marchans, Bourgeoys, ayez remort :
Cela vous doit tenir en crainte.*

TROISIEME SUPPOST.

*Marcher vous y faudra sans faincte,
De peur d'en estre entaché.*

PREMIER SUPPOST.

*Or que nully ne soit fasché,
L'on vous somme a haute voix,
Et c'est pour la dernière fois
Mettez vous en ordre de pres.*

SECOND SUPPOST.

*Craindre ne faut à faire fres,
Pour punir vn si grand meffaict,
Autrement le monde est deffaict,
Et yra san deuant derriere.*

TROISIEME SUPPOST.

*Ceux qui demeureront en arriere
Seront recogneuz dans huit iours.*

PREMIER SUPPOST.

*Au plus tard dedans quinze iours,
Faudra marcher en ordonnance :
Et pour ce qu'un chacun s'avance
De faire faire accoustremens.*

SECOND SUPPOST.

*Or sus, sus, sonnez instrumens,
Car il nous faut par tout courir.*

TROISIEME SUPPOST.

*C'est pour mieux le faict discourir,
Que nul n'en pretende ignorance.*

PREMIER SUPPOST.

*Sus tabourins, que lon s'avance,
De peur de tomber à la nuit.*

SECOND SUPPOST.

*Nous auons bien bon saufconduit,
Mais il se faut retirer d'heure.*

TROISIEME SUPPOST.

*Ne faisons plus icy demeure,
Allons souper, il en est temps.*

Ainsi fut la fin des trois cryées & assignatiōs, baillées pour assembler tous les susdictz Abbez de Mal-gouuert & leurs Suppostz, & eux preparer & tenir prestz, pour marcher au iour de ladicte Cheuauchée. Laquelle fut differée iusques à la venue &

entrée qui fut faicte à ma Dame la Duchesse de Nemours en ladicte ville de Lyon en grande magnificence, le Dimenche dernier du moys d'Octobre, Mil cinq cens soixâte fix. Et depuys, ladicte Cheuauchée fut prolongée iusques au Lundy quatrième de Novembre, pour la difficulté qui fut lors, pour obuier à ce que les pouures Martyrs, ayans este en telle forte battuz & mutillez par leurs femmes, ne fussent nommez par noms & furnoms, comme de coustume est de faire ausdictes Cheuauchées. Pour les pourchafz & requestes par eux presentées, tant à Monseigneur le Duc de Nemours, gouuerneur pour sa Maiesté audict Lyon, que à ma Dame la Duchesse sa femme pour son entrée en ladicte ville, & bien venue : Suiuant aussi ce que lesdictz Martyrs en auoyent pourchassé pardeuant monseigneur le President de Birago, Lieutenant audict gouuernement en l'absence dudit Seigneur de Nemours. Au moyen de quoy & par l'aduis du Conseil pour ce tenu, tant des chefs de iustice que Escheuins de ladicte ville : & pour obuier à scandale desdictz Martyrs ainsi attainctz & conuaincuz, fut permis ausdictz Abbez de Mal-gouuert & leurs Suppostz parfaire ladicte Cheuauchée ià ainsi, comme dict est, commencée. A la charge que pour ceste foys tant seulement, & à la requeste des sus nommez, ne leur estoit permis nōmer par nom ny furnom aucuns desdictz Martyrs. A quoy ne voulurent iceux dif-

ferer : rendant tout deuoir d'obeissance (& comme tenuz ce faire) tant ausdictz Seigneur Gouverneur, Chef de Iustice, que à autres Magistratz de ladicte ville. Qui fut cause toutesfoys que lon ne veid à ladicte Cheuauchée, choses de grande importance desia préparées, que lon y eusse veu. Et marcha ledict iour tout l'ordre de ladicte Cheuauchée, comme s'ensuyt.

Premierement marchoit la compagnie de l'Abbe saint Vincēt, en bon ordre, tous habillez de couleurs verd & blanc. Et au deuant de ladicte compagnie le Porte-guydon à cheual habillé de mesme, & audict guydon estoit escrit, *l'Abbe saint Vincent & sa suyte*. Et apres trompettes, tabourins & fifres, habillez de mesmes. Et suiuyent en bon ordre quantité de gens à cheual, bien montez, habillez de grandz sayes a mode de Gens-d'armes desdictes couleurs, portans lances à main, avec la Banderolle de mesme, les coutellatz de boys bien contrefaietz : qu'il faisoit fort bon veoir. Apres eux les Moynes & Conseillers dudit Abbe, portās tous robbes longues de couleurs verd & blanc, les bonnets carrez de mesmes : ledict Abbe en bon ordre, portant sa froche & mitre, son Porte-crosse au deuant. Et apres suiuyent ses Cuifiniers, Sommeliers, Viuandiers, Fauconniers, & autres de son train, en bon equipage & habitz fantasques. Au milieu desquelz estoit conduict vn chariot, où il y auoit vne femme qui

battoit son mary à grandz coupz de baston, representât celui qui auoit este battu de sa femme audict quartier sainct Vincent. Et estoient en nombre dudiect lieu sainct Vincent, enuiron de cent hommes.

Après suyuoit la compagnie du Conte de la Fontaine, tous habillez en Egyptiens en fort bon ordre, avec les tabourins & fifres habillez de mesmes : & au deuant vn Porte-guydon, portant vn affustz de teste faict à mode de fontaine, merueilleusemēt bien faict : estant escrit audict Guydon : LE CONTE DE LA FONTAINE ET SA SUYTTE. Après grād nombre d'Egyptiens bien mōtez & richemēt accoufrez, & portans cappes de taffetaz bleu, passementees d'or, d'argent, & de soye de diuerses couleurs, pourpoincts & chausses de mesmes. Portans tous bōnetz rouges garnis de plumes avec force pendans d'or, perles, & autres pierreries, chacun d'eux vn baston en main où estoit pendant vne fontaine en peinture. Et au deuant dudiect Conte, qui estoit fort richement en ordre & bien monté, marchoit enuiron vne douzaine de femmes habillées en Egyptiennes, montées sur cheuaux, portans de petitiz enfans biens contrefaicts en main : avec les lacquais à pied de mesmes. Menans é leur compagnie vn chariot, où il y auoit vne femme qui battoit son mary, luy gettant vne fricassée de trippes au visage, & le frappant outre ce d'vne forchette de boys, ap-

pelée vne forcolle, representant celuy qui auoit esté ainsi battu audiect quartier : & estoient enuiron de cinquante hommes en ladicte compagnie.

Suyuoit apres la Compagnie du Gentil-homme de la rue du Boys, bien monté & en bon ordre, avec tabourins & fifres. Ladicte compagnie portans tous cappes de taffetas bleu, passemêtées d'or & d'argent, les bonnetz de mesme façon, portans espées de bois bien contrefaiçtes. Et au deuant ladicte compagnie vn Porte-guidon, escript en iceluy, *Le Gentil-homme de la rue du Boys, & ses gens*. Et après ledict Gêtil-homme qui estoit en fort bon ordre, marchoyêt ses Fauconniers, Chasseurs & Veneurs portans & cōduysans toutes sortes d'Oyseaux, Chiens & Leuriers. Et outre ce, Coffres à Bahuz, Malles & autres Bagages. Son Cuyfinier & Sommelier de mesme, qu'il faisoit bon veoir, avec vn Chariot bragard, où il y auoit vne Femme qui battoit son Mary d'un gros baston, autrement dict le pied d'un cheuallet, seruant à vn Couroyeur, representant celuy qui se estoit laissé battre à sa femme audiect lieu de la rue du Boys, estâs enuiron soixante & dix hōmes en ladicte cōpagnie.

Suyuoit apres la cōpagnie du Capitaine du Plafre, tous habillez en Souyffes, des couleurs Blanc, Bleu, & Incarnat, tous à pied en fort bō ordre, l'Enseigne desployée, force tabourins & fifres, habillez de mesme. Et audeuant de ladicte compagnie

vn Porte-guidon à cheual : & audiēt Guidon estoit escrit , *Le Capitaine du Plastre, & ses Soldatz*, portans tous lesdictz Souyffes Hallebardes de bois fort bien bien cōtrefaictes à l'antique, les Espées de mesme, le Capitaine estant à Cheual, magnifiquement bien accoustré, & au deuāt de luy faisoit cōduyre vn petit Garçon, habillé de mesmes couleurs à la Souyffe, mōté sur vn Cheual, accōpaigné de troys Lacquais à pied, habillez de mesme, qu'il faisoit fort bon veoir. Et au dernier de ladiēte compagnie trois ou quatre viuandiers, habillez de mesme, chargez de flascons, bouteilles, & munitions de gueulle : Estans en toute ladiēte compagnie enuiron quatre vingtz hommes.

Après marchoyēt ceux de la Boucherie de l'Hospital du Pont du Rosne en bon ordre, & bien montez : le Porte-guidon au deuant d'icelle compagnie, & audiēt Guydon estoit escrit *La Boucherie de l'Hospital du Pont du Rosne*. Apres tabourins & fifres qu'il faisoit bon veoir, portans les susdictz en main Lances, & petits Guydons au bout d'icelles, Coutelatz de boys de mesme, faisans conduire avec eux vn Chariot, où il y auoit vne femme qui battoit son Mary d'vne casse frisoire, & d'vn grand couteau, representant celuy qui auoit esté battu de sa femme audict quartier, estans en toute ladiēte compagnie enuiron quarante hommes.

Et apres marchoit la cōpagnie du Conte du

Puys Pellu en bon equipage, & tous montez sur Cheuaux & sur Asnes, habillez de noir, & verd : Assauoir grandz Cafacques noires couuertes d'escailles verdes, les Bonnetz à l'antique de mesme, fiffres & tabourins de mesme, chacun d'iceux portans en main vn Dard, & au bout vne banderolle où il y auoit vn Puys en peinçture. Ledit Conte estoit en fort bon equipage, bien môté, avec quatre Lacquais, habillez en Mores, qu'il faisoit fort bon veoir : Et au dernier de la compagnie faisoit cōduire vn Chariot, où estoit vne femme qui battoit son Mary, luy baillant d'une EsGuyere d'estain sur la teste, representant celuy qui auoit esté battu de sa femme audict quartier : estans en tout environ cent hommes.

Après marchoit la cōpagnie de l'Abbe du Temple, au deuant de laquelle compagnie marchoit vn Porte-guydon à cheual habillé des couleurs, bleu, & blâc. Audict Guydon estoit escrit, *L'Abbe du Temple, & ses Moynes*, tabourins & fiffres de mesmes, & apres suiuyent les Fauconniers, Viuâdiers, Sommeliers & Cuisiniers dudiçt Abbe, apres les Moynes & Conseillers d'iceluy en fort bon ordre, tous habillez de Robbes longues, de couleurs Bleu & Blanc, les bonnetz carrez de mesme, ledict Abbe richemêt accoustré, portant la mittre, & sa froche à l'antique, & son Porte-crosse au deuant de luy, de mesme. En ladiçte compagnie estoit conduit vn

Chariot où il y auoit vne femme qui battoit son Mary, lui baillât grandz coupz de piedz aux genitoires : & apres grãdz coupz de pierres, representât celuy qui auoit esté battu ainſi de ſa Fême audict quartier du Temple, eſtans en toute ladicte compagnie enuiron quarante hommes.

Après ſuyuoit la compagnie de la Princeſſe de la Lanterne en grandiffime ordre, qu'il faiſoit bon veoir, ayant au deuât de ſadicte compagnie vn Porteguydon habillé de couleurs Violet, & Blanc, eſtant eſcrit audict Guydon : *La Princeſſe de la Lanterne*. Les tabourins & fifres habillez de meſmes. Apres marchoit Renommée, richement accouſtrée, portant vne trompe en main, & deux ailes ſur les eſpaules : & apres les Gentilz-hômes de ladicte Princeſſe bien montez, & en fort bon ordre, habillez des couleurs, Violet & Blanc, portans chacun d'eux vn baſton en main, & au bout d'iceluy vne Lanterne bien contrefaicte en peinture. Et au deuant de ladicte Princeſſe force Damoiſelles a cheual bien ornées, portans chaperons de meſmes couleurs, avec le cache-nez de meſme. Icelle Princeſſe portée ſur vn brancquard de lytiere richement aorné, eſtât dedâs vne grand Lanterne magnifiquement enrichie. Leſditz brancquards portez & conduictz par deux mulletz, & au deſſus d'iceux, deux Pages brauement accouſtrez, & au deuant deſdicts brancquardz, eſtoit le banquet de ladicte Princeſſe porté en grandiffime

veue, aſçauoir de toute forte de paſtiſſeries magniſiquemēt bien faictes, & à ſa ſuitte les Viuādiers, Cuyſiniers, & autres, conduyſans ſon bagage, & au plus pres d'elle les hautz - boys, violons & autres inſtrumens, ſon Conſeil, & autres Gentils-hommes : choſe fort agreable à veoir. Eſtans en ladiſte compagnie enuiron ſeptante hommes.

En apres marchoit la compagnie de ceux de Rue Mercyere, tous habillez à la Turquie, qu'il faiſoit fort merueilleuſement bon veoir, le Guydon au deuant d'iceux, où eſtoit eſcrit : *La Rue Mercyere*. Eſtans tous bien montez, enſemble les tabourins & ioueurs de timballes, habillez de meſmes, portans Turbans en teſte, & les mieux habillez à la Turquie, qu'il eſt poſſible de veoir : tenās chacun d'eux en main vn petit dard de boys bien faict, le ſymeterre de meſme, & au deuāt du Capitaine eſtoit mōté ſur vn cheval vn petit garſon habillé à la Turquie, cōduict par deux Lacquais de meſmes : iceluy portāt vn petit baſton en main, & au bout d'iceluy y auoit vn croiſſāt, choſe fort belle à veoir & de fort bōne grace. Eſtans en toute ladiſte cōpagnie enuiron trente hommes.

Apres marchoit la compagnie du Capitaine des Taincturiers fort merueilleuſement bien montez & en bon ordre, le Porte-guydon au deuant d'icelle, où eſtoit eſcrit : *Le Capitaine des Taincturiers & ſes Soldarç*. Suyui de trompettes, tabourins & fifſres en

fort bon equipage. Estans ladicte compagnie tous armez de corps de cuyrasse, & armetz en teste à l'antique bien cōtrefaictz, tous dorez & argentez & richemēt aornez, la cotte au dessouz desdictz corps de cuyrasse jusques au genoil, de tocque d'or, & au deuât dudiect Capitaine (lequel estoit en fort bō ordre, & biē monté) tous les fufditz portans en main chacū vne lance, la banderolle au bout d'icelle de blanc & incarnat : & les fuyuoÿēt vne douzeine de Femmes, habillées à la vraye mode de Bresse, les robes de Bureau, le corps soubz l'esselle, le couure-chef iaune de mesme, portans chacune d'icelles en main vn grand chapeau de paille, à ladicte mode de Bresse, en forme de Tolache : Et sur le col d'icelles chacune vne peau de Martre fort riche, qu'il faisoit fort sumptueusemēt bon veoir, & de bōne grace : Estans en toute ladicte compagnie soixante hommes, ou environ, sans lesdictes femmes.

Suyuoit apres la compagnie de l'Abbe sainct George, habillez de violet & blanc en bō ordre, le Guydon au deuant, où estoit escrit : *L'Abbe sainct George, & sa fuytte* : Apres tabourins & fifres de mesme, & fuiuoÿent apres les Moynes & Conseillers dudiect Abbe vestuz de robes longues desdictes couleurs, les cornettes rouges au dessus, les bonnetz carrez de mesme, lediect Abbe en fort bon ordre, portant la mitre, vne froche de filetz a pescher poÿsson : son Porte-crosse au deuant de luy, de

mesme, ses Faucōniers, Viuandiers, Pesccheurs, Sommeliers, & autres de son train, fort bien accoustrez. Estans en toute ladicte compagnie envirō soixante hommes.

Suiuait apres la compagnie de l'Abbe sainct Iust, tous habillez de Robbes lōgues des couleurs noir & rouge : au deuant d'icelle cōpagnie, le Porte-guidon habillé de mesme, audict Guidon estāt escrit : *L'Abbe sainct Iust & son train*. Accompagnez de tabourins & fifres. Apres lesquelz marchoyent les Moynes dudiect Abbe & son Conseil, vestuz de robes longues desdictes couleurs : les bonnetz carrez de mesme, qu'il faisoit bon veoir. Lediect Abbe en fort bon ordre, auec sa mittre & sa froche : & au deuant de luy son Porte-crosse de mesme. Apres ses Veneurs, Viuandiers, Cuisiniers & Sommeliers. Estans en tout, enuiron trente hommes.

Et apres suyuoit la compagnie du Cheualier sainct Romain, tous fort bien montez & en bon equipage, habillez de couleurs incarnat & blanc. Au deuant de laquelle compagnie marchoyent les trompettes habillez de mesmes, marchans tous par ordre, habillez de grandz sayes faictz à la mode des hommes d'armes, incarnatz, passémétez la pluspart de passemens d'Argent : chose fort riche à veoir. Les chapeaux de foye incarnat, & au tour la cornette de taffetas blanc. Portans chacun en main la lance, peincte de mesme, & au bout d'icelle la bāderolle

de taffetas incarnat & blanc : le coutellats de boys bien faiçt de meſme. Et lediçt Cheualier en fort bon equipage, faiſant mener & conduire au deuant de luy par quatre lacquais deux cheuaux bardez, & richement en ordre, qu'il faiſoit fort bon veoir. Eſtans en toute ladiçte compagnie quatrevingt hommes, ou enuiron. Et au dernier d'icelle compagnie y auoit vn homme monté ſur vn aſne, & vne femme apres luy, qui portoit vn trenchoir de boys d'une main, & en l'autre vn grãd haſte de fer, repreſentant celuy qui auoit ainſi eſté battu de ſa femme, au lieu & diſtroiçt de la iuriſdiction dudiçt Cheualier ſainçt Romain.

Suyuoit apres la compagnie de l'Admiral du Griffon, marchans tous à pied, & en bon equipage, tabourins & fifres de meſmes : & au deuant d'icelle compagnie vn Porte-guydon, où eſtoit eſcrit, l'*Admiral du Griffon*. La plus part d'iceux portans hallebardes de boys bien contrefaiçtes, les autres dardz bien contrefaiçtz, & coutellatz de boys de meſme. Lediçt Admiral eſtant au milieu de ſadiçte compagnie dedans vne Gallere fort bien contrefaiçte, portée ſur vng chariot à quatre roues, les trompettes au deuant de luy : ladiçte Gallere fort bien atrinquee de toutes choſes neceſſaires à vne Gallere, cõme voylles, gabye, rames, & autres atours. Toute ladiçte Gallere garnie de guydon & penonceaux de pluſieurs armoyries de diuerſes couleurs, & au dedans d'icelle force feu d'artifice : petars & petites

pieces d'artillerie cōtrefaictes : chose esmerueillable à veoir. Et au deuant de Monseigneur de Nemours & sa compagnie & autres lieux & places de ladicte ville, se faisoit gros bruit sortant de ladicte Gallere, par le moyen desdictz feuz d'artifice. Tellement que quelquefoys sembloit le tout estre en feu : chose de fort bonne grace. Estans enuiron de ladicte compagnie soixante & dix hommes.

Suyuoit apres la compagnie du Baron de Rue neufue, tous bien montez, & en fort bon equipage : accompagnez de trompettes, tabourins, & siffres brauement accoustrez. Le Porte-guydō au deuant, bien monté, habillé de tocque d'argent en façon de casaque, le bonnet de mesme : & estoit escrit audict Guydon : *le Baron de Rue neufue & ses gens*. Tous lesquels suiuyoient en bon ordre, habillez desdictes casques de tocque d'argent, les bonnetz à l'antique de mesme : portans chacun la lance en main, les banderolles de mesme, avec coutellatz de boys bien contrefaicts : chose qu'il faisoit fort bon veoir. Ledict Baron au milieu de ladicte compagnie fort richement accoustré, & bien monté. Et apres ladicte compagnie estoient conduycts deux chariotz, où il y auoit deux femmes qui battoient leurs marys, l'une avec grands coups d'un couppon de boys sur la teste, luy arrachant la barbe : & l'autre ruant force caillous à sondict mary apres l'auoir battu d'un gros baston : representans ceux qui ainsi s'estoyent

laissé battre à leurs femmes. Estans enuiron en tout de cent hommes.

Après suyuoit la DAME IMPRIMERIE, le Seigneur de la Coquille, & leurs Suppostz, en fort bon ordre, tous montez lesdicts Suppostz sur asnes, resentans au vray leur Cheuauchee : habillez des couleurs iaune, rouge, & verd, avec habitz les plus fantafques & bonnetz de mesme, qu'il est possible de veoir. Marchant au deuant de ladicte compagnie le Porteguydon richement habillé desdictes couleurs, portant vn Guydon verd, auquel d'un costé estoit une Coquille d'Or, & de l'autre en grandes lettres d'Or : *L'IMPRIMERIE ET SES SUPPOSTZ* : les tabourins & fifres habillez de mesmes couleurs. Lesdictz suppostz portans en mains chacun vne Ancre de boys bien contrefaïcte, peincte de couleur verde, rouge & iaune, à chacune desdictes Ancres y auoit certaines diuises imprimées en Latin & en François : chose de fort bonne grace, & bon sens. Après eux, estoient lesdictz trois Suppostz brauement accoustrez desdictes couleurs iaune, rouge, & verd : disans les Dictons par tous les lieux accoustumez en langaige Lyonnnoys, qu'il faisoit fort bon ouyr : Dont la te neur s'ensuyt :

PREMIER SUPPOST.

Aprochy vou.

SECOND SUPPOST.

Tyry vo pré.

TROISIEME SUPPOST.

Je vous pryô no ꝛecuta.

PREMIER SUPPOST.

*Nou nô son ycy arresta**Per vou conta noiron afere.*

SECOND SUPPOST.

*Ma fey son eusse lessia fere,**On lou eusse nomma de pré.*

TROISIEME SUPPOST.

Aprochy vou.

PREMIER SUPPOST.

Tyry vou pré.

SECOND SUPPOST.

Je vou pryô no ꝛecuta.

TROISIEME SUPPOST.

*E ne fau plu nigon flata,**Dizon tou s'en que nou sçauon.*

PREMIER SUPPOST.

*Je te prometo que iauon**De terrible chose à dire.*

SECOND SUPPOST.

*Sainct Ian é ne fau pas tou dire,**E vau mieu vn pou recula.*

TROISIEME SUPPOST.

*Eyet affé quarquauella,**Depéchon nou, e yet totun.*

PREMIER SUPPOST.

Lau nomeran nou a cha vn?

SECOND SUPPOST.

*Mardy non, eyet defendu,**De pau d'être repy de visso.*

TROISIEME SUPPOST.

*E faudryt que ieu escriuïssô
Per y donna mieu a entendre.*

PREMIER SUPPOST.

*Eyet ben esia à comprendre,
Tou lou mondo nest abreua.*

SECOND SUPPOST.

*Eyet tout assé ben proua,
Mé e n'est ma que ben n'en vene.*

TROISIEME SUPPOST.

*A cela fin qu'on sen souuene,
Son tauet frapa d'un tranchu,
Ne sery ty pas ben fachu,
E puy d'un gran Ato de fer?*

PREMIER SUPPOST.

*Iamerin mieu estre en enfer,
Uque iamais ne füssô en plassy.*

SECOND SUPPOST.

*Et son tauet frapa de la cassy,
Et de la fricassia su la fassy
Et puy à gran cou de cuteau,
Te fére sorty ben & beau,
Iusque defour de la maison,
Seryt tey pa bella reïson?*

TROISIEME SUPPOST.

*Et son tauet frappa à plein
Atou vn éguiry d'etain,
Et i'en bailly su lo cerueau,*

*Qu'on tusse tomba come vn veau :
N'en fery tu pa ben marry?*

PREMIER SUPPOST.

*Et tey son tallaue fery
D'un quarty de pan v visageo,
E puy quantequan per vitrageo
D'vna sella deffu la teta,
Ne fery tey pa bella féta?
Ie crey qué te fary ben ma.*

SECOND SUPPOST.

*Veremen Dieu te garde ma,
Te me conte de gran nouueau.*

TROISIEME SUPPOST.

*Et son tauet battu sen cuteau
Auoy lo py d'un cheualet
De coureyeu, comme vn valet,
Ty prendry gran pleisy, ie crey.*

PREMIER SUPPOST.

*Acuta, di mey per ta fey,
Son tauet frappa v coullion,
Si gran du py, qu'à reculon
On tusse faict tomba par terra
Et puy quon tusse fet la guerra
Te gettant à forcy calliou,
En riré tu ben tou ton fou?*

SECOND SUPPOST.

*Ma fey non : ie serin ben fou :
Mé son tauet getta v visageo,*

*Un plat de fricassia : ie gageo.
Que ten sery ben fort marry :
Et puy qu'on tusse fet coury
A tou gran cou d'vna forcola.*

TROISIEME SUPPOST.

*Iamerin mieu estre à l'ecola.
Et son tauet bailla d'un coppon,
Dessus la testa si perfon,
Qu'on tusse quaszy endormy,
Qu'en diretu, mon bel amy?
Quantequant tarrachy la barba :
Le cudo ben per saincti Barba,
Que ie ne sery pa trop guey.*

PREMIER SUPPOST.

*Sen tauet my deuer lo sey
Four de la maison en chemisi,
Et que t'usse endura la bizy,
Et estre battu d'un baton,
A ton auy qu'en diret-on?
N'en sery tu pa ben facha?*

SECOND SUPPOST.

*Quezon nou, eyet prou prescha,
A bon entendu demy mor.*

TROISIEME SUPPOST.

*Per ma fey é son de gran sor,
D'endura celle diablery.*

PREMIER SUPPOST.

*On lau deuret ben mieu sery,
Puy qui lu voulon endura.*

SECOND SUPPOST.

*E nou faut lo fait auera,
 Deuant que de plu ren parla,
 De celau qu'on a appella
 Que deuian veny compareitre.
 On leu donnera à coneytre
 Quaque iour per vey que sera.*

TROISIEME SUPPOST.

*De Bourneu, iames ne sera
 Qu'on ne sen souuene, ma fey.*

PREMIER SUPPOST.

*Quant à la Bazochy, ie crey
 Que lo Prinso est ben malado.*

SECOND SUPPOST.

*Per ma fey i'ei lo cour ben fado,
 Alon beyre car ie me facho.*

TROISIEME SUPPOST.

*Votu sauey à quey ie tacho?
 Que nou zalan vito soppa.*

PREMIER SUPPOST.

*Ie crey se ie puy attrapa
 Quaque verro plen de bon vin,
 Que ne me faudra poin d'engin,
 Per m'eydy à ben l'aualla.*

SECOND SUPPOST.

*Ie n'ey garda de reculla
 Non plu que tey, allon nozen.*

TROISIEME SUPPOST.

*G'iray plu viro que lo ven,
 De pau de prendre la pipy.*

PREMIER SUPPOST.

*Auffitou à cheueau qu'à py,
 Le te fuyurey per alla beyre.*

SECOND SUPPOST.

*Se vou no voly tretau creyre,
 Dona vo garde de tomba,
 U per Io men d'estre eniamba
 Comen son lau pouro marty.*

TROISIEME SUPPOST.

*Le vou ney voulu auerry
 Deuant que vou dire bon sey.*

PREMIER SUPPOST.

*Nou nozen van, car nou zan sey.
 Eyet asse charamella.*

Après lesdits Ioueurs de Dictons, & au deuant du Seigneur de la Coquille, chef des Suppostz de ladiète Imprimerie, marchoyt vne femme à cheual, richement en ordre, estant masquee, portant en main vne haute quenoille bien accoustree, garnye de fleurs. Au deuant d'icelle vn Lacquais en bon ordre, portant vne boitte peinte de couleur verde. Au dedans y auoit de petitz papiers en rouleau, que ladiète femme donnoit par la ville : & estoit escrit en iceux : *Fleur de quenoille pour chastier les hommes*. Et suivoient après quatre Drolles magnifiques & hauts comme Geans, habillez desdictes couleurs iaune, rouge, & verd : sans aucune apa-roissance de bras, chose fort monstreuse. Et après

vn autre Drolle à cheual d'autre façon , toutesfois habillé de mesme couleur , ayât le visage & affus de teste le plus difforme que possible est de veoir, avec grands plumes de paons à l'entour de son Chapeau, portant vne Lance en main, où estoit le Guydon dudiect seigneur de la Coquille, estant iceluy de taffetas rouge, & au milieu d'iceluy vn grãd V verd : & au dedãs d'iceluy V, estoit escrit en lettre d'Or, *ESPOIR DE MIEUX*. Lediect Seigneur de la Coquille, marchant apres en fort bon ordre, bien monté, & richement accoustré desdictes couleurs iaune, rouge, & verd : tenant en sa main vn baston peinct desdictes couleurs : Portant vne espee de boys, contrefaict, à ondes, escrit en icelle en lettre d'argent : *Dissipabit impios Rex*, avec l'affutz de teste richement aorné. Et apres luy suyuoient dix ioueurs d'instrumens, à sçauoir haut-boys, cornemuses, & petits tabourins à une main : tous habillez desdictes couleurs, chose fort amoureuse à ouyr : apres lesquels suyuoit vne Femme à cheual, richement accoustrée, estât masquee comme la dessus dicté : portât en main vn estãdart, où estoit depeinct vne Sphere (dicté communement Espere). Au deuant d'elle, vn Lacquais brauement en ordre, qui portoit un coffre en main remply de huietains imprimez, qui se donnoient au nō dudiect Seigneur de la Coquille, dont la teneur s'ensuit :

*Amy Lecteur, en ceste drolerie,
 Contemple vng peu ces habitz tant divers,
 Et tu verras qu'en nostre resuerie,
 On trouuera certains espritz ouuers.
 Nos corps sont gros, & grossement couuertz :
 Ce nonobstant soubz occulte poësie,
 Encor que soit à tort & à trauers,
 Vérité est apperceue & choysie.*

Après laquelle suyuoit *MINERUE* la Mere d'Imprimerie & Deesse de sçauoir, montée sur les branquars d'une lytiere richement aornée desdictes couleurs, assise dans une chaire richement parée, bien reuestue desdictes couleurs iaune, rouge, & verd. Et sur lesdictz cheuaux portans lesdictz branquars, estoit monté sur le premier un Lyon de grand veüe, & auprès du naturel bien contrefaict. Et sur le dernier un grand Dragon, aussi fort bien contrefaict, & de grandissime veüe. Tenant ladicte Mere Imprimerie une Sphere à la main, couuerte d'un voyle de crespé blanc : chose fort somptueuse à veoir. Estans en toute ladicte compagnie d'Imprimerie, enuiron de soixante hommes.

Après marchoit la compagnie de l'Abbe saint Michel, avec sa suite, son Guydon au deuant, accompagnée de tabourins & fifres : Audiect Guydon escrit, *l'Abbe saint Michel & ses Moines*. Habillez tous de robes longues de couleur bleu, montez sur

afnes, portans bonnetz carrez de mesme : ledict Abbe portant vne mittre de couleur rouge, sa froche d'vng fillé à pescher poissons, son Porte-crosse de mesmes, ses Sommeliers, Viuandiers, & Fauconniers : estans en tout enuiron de trente hommes.

Et pour les derniers & fin de ladicte Cheuauchee marchoit la Iustice desdictes Abbayes de Mal-gouvert. Au deuant d'icelle vng Porte-guydon de couleur gris & noir, où estoit escrit, *le Iuge de Bourghanin & sa suite*. Suyvi de tabourins & fifres habillez de mesme. Apres marchoyent les Aduocats, habillez de Robbes longues de couleur rouge, bordees de blanc : les hauts bōnetz à l'antique de mesme, fourrez de penne blanche : portans chacun la cornette verde sur le col. Tous montez sus afnes, la housse de mesme, resents fort bien la Cheuauchee de l'asne, & iustice dudiect Mal-gouvert. Ayans chacun desdictz Aduocats sur l'espaule gauche vne bride de cheual avec le mors en peinture, fort bien contre-faict. Apres eux suyuoit vn chariot remply de force liures & sacs de proces : vn desdictz Conseillers estant dedans lediect chariot, qui ne cessoit fueilleter lesdicts liures & sacz. Et apres suyuoient le Iuge, & ses Conseillers habillez de robbes longues de couleur violet, bordees de blanc, les hautz bonnetz fourrez de mesme, portans sur l'espaule chacun d'iceux vn chapperō à bourreller, à mode d'vne Court de Parlement : lesditz chapperons fourrez par le bort,

& sur iceux chapperons estoit de mesme peinct vne bride de cheual avec le mors, biē faicte au possible, qui estoit de fort bonne grace, & merueilleusemēt ioyeux à veoir. Que fut la fin de l'ordre tenu en ladicte Cheuauchee, ou ledict iour (par la grace de Dieu), ayans beau temps, & entre telle & si grāde cōpagnie & assemblée de peuple, n'y eut oncq querelle ny parolle fascheuse ny en faictz, ny en dictz aucuns scandalles. Et ne fut tout ledict iour question que de plaisir, ioye, solas & recreation. Dont Dieu soit a iamais loué eternellement. Amen.

*S'ensuit l'exposition des Drolles, marchans deuant
ledict Seigneur de la Coquille, à l'occasion
desquelles estoyent baillez les susdictz
Huiſtains imprimez.*

EST à noter que comme lesdictes Drolles sont ainsi nommees, pour la dissimulation de leurs corps, & habitz si estranges, cōme de chose mōſtrueuse & admirable : Elles representoyent les hommes qui contre l'ordonnance de Dieu, & deuoir de Nature se laissent ainsi battre, mutiler & subiuguer à leurs femmes. Car il n'est chose plus monstrueuse, ny de plus grande drollerie, que de voir l'homme ainsi abbaisſé & estre foubz la main & obeissance de la femme. Et n'est possible veoir Drolles, ny autres animaux, plus monstrueux, que sont lesdictz hom-

mes endurans tels meffaictz, indignes de porter le dict nom d'Homme.

ET quant aux Compagnons Imprimeurs qui portoyét chacuns d'eux vne Ancre en main : Est signifié que tout ainfi que l'Ancre tient la Nauire en raifon au milieu de la Mer, encore qu'elle foit impetueufement agitée des vndes, par les furies des ventz d'Aquilon : nonobftant ce ladicte Nauire demeure ferme, ftable & fans varier. Ce qui a eſté faict par ce peu de bons Compagnons Imprimeurs qui font encore à prefent en ladicte ville : fans auoir rien changé ny en leur Art, ny en leur Religion, & eſperent faire de mieux en mieux, moyennant la grace de Dieu.

ET quant à la Mere Imprimerie nommee *MIXERUE*, Mere de ſcience, qui portoit vne Sphere en la main, couuerte d'vng voyle, eſt entendu : que tout ainfi que tout vray & bon ſçauoir eſt encore à prefent par les nuees qui courent par le monde, occultement caché, ſoubz toutesfois bien peu de couuerture : ainfi ſon deſir ſera à plâin eſclarci & mis en apparence, quand Dieu par ſa grace l'aura permis.

ET quant aux Aduocatz, Conſeillers, & Iuges deſdictes Abbayes de Mal-gouvert, la bride & mords par eux portee ſur l'eſpaule, ſignifie que tout ainfi que la bride accōpagnee du mords eſt pour dompter & tenir le cheual en raifon : auffi eſt en-

tendu que par la iustice tout le populas doit estre tenu en raison, & cōme par deuoir, par icelle estre dompté : pour conseruer & tenir en bride & raison les malins, a l'encontre des bōs, rendāt à vn chacun le deuoir. Et sans ladicte bride tout iroit à rebours : tout ainfi que le cheual sans bride ny mords va où bon luy semble.

Et le lendemain Mardy cinquieme dudiēt mois & an, fut faict le baptizé d'vn beau fils, que la Femme du Cheualier sainct Romain auoit faict, par la grace de Dieu, le soir de ladicte Cheuauchee : & pour Compere dudiēt enfant, fut mandé lediēt Seigneur de la Coquille, chef desdictz Suppostz de l'Imprimerie : lequel ayant accepté l'honneur à lui présenté de la part dudiēt Cheualier sainct Romain, porta lediēt enfant baptizer, où fut tenu l'ordre que s'ensuit :

Premierement marchoit l'Abbe du Temple & son train, tous à cheual : le suyuoit apres le Cōte du Puy Pellu & sa compagnie : apres l'Admiral du Griffon & ses soldatz : apres le Baron de Rue neufue & sa suite : suyuoit apres la Princeſſe de la Lāterne, & partie de ses Gentilz-hommes & Damoifelles : la compagnie dudiēt Cheualier sainct Romain : & apres les Suppostz dudiēt Seigneur de la Coquille, quatre Drolles à cheual fort fantasques : & lediēt Seigneur de la Coquille biē mōté, accō-

pagné de certains Gétîlz-hômes en bon ordre, tous reueſtus des meſmes habitz qu'ils portoyēt lediēt iour de la Cheuauchee. Le petit enfant porté par lediēt Seigneur de la Coquille, eſtât à cheual : iceluy enfant repoſé ſur vn oreillier riche, le drap & crespé de grandiffime importance, & le plus riche qu'il eſt poſſible de veoir : toute ladiēt compagnie marchant en bon ordre, accōpaignez de trompettes, tabourins, & fifres avec grâde cōpagnie & ſuitte de Dames, Damoiſelles, & autre menu peuple. Et fut iceluy enfant ainſi porté baptizer à l'Egliſe nommee ſainēt Romain, au derriere de la grād Egliſe cathedrale S. Iean de Lyō. Et pource qu'il eſtoit filz d'un Cheualier, luy fut mis le nom d'un des Cheualiers plus preux, valeureux, & biē renōmez, que les eſcritz nous puiſſent faire entendre : Aſçavoir, *Roland*. Et au retour dudiēt Baptiſé, la collation brauement preparee de toutes ſortes de viandes exquiſes, ſur tables pour ce dreſſées à la rue, au deuant la maiſon dudiēt Seigneur Chevalier S. Romain à tous allās & venans. Et n'eut eſté la diuerſité du tēps qui ſe chāgea en pluye ſur le ſoir, euſt eſté lediēt baptizé plus magnifiquemēt ſolēnizé. Qui a eſté la fin de toute la Cheuauchee, apres en icelle par la grace de Dieu auoir paſſé le temps ſans ſcandalle, ny trouble aucun : ains tout paſſetemps & recreation d'Eſprit, ayans fait baptizer un beau Filz : auquel

Dieu vueille prester en fanté longue vie, pour sou-
uenance de la reception du Sacrement de Baptisme,
ainfi solennellement ledict iour receu par la grace
de Dieu, qui en soit à iamais loué eternellement.
Ainfi soit-il.

FIN.

CHEVAVCHEE

DE L'ASNE.

MULIERIS BONAE BEATVS VIR.

RECVEIL
DE LA CHEVAVCHEE

FAICTE EN LA VILLE DE LYON

LE DIX SEPTIESME DE NOVEMBRE 1578.

Avec tout l'Ordre tenu en icelle.



A LYON, PAR LES TROIS SVPPOSTS.

Avec Priuilege.

A. 2.

PRIVILEGE.

Il est permis à Guillaume Testefort, Pierre Ferdelat & Claude Bouilland, Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer : & exposer ou faire exposer en vente la presente Cheuauchee, ensemble les di&tons par eux iouez, ledi&t jour de la cheuauchee, avec defences à tous Imprimeurs & autres, de n'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire exposer en vente icelle Cheuauchee sans la permission des dessusdi&ts durant le temps & terme de quatre mois, & ce sur peine aux contreuenans, de confiscation desdi&tes Cheuauchees, & d'amende arbitraire. A Lyon le xviiij de Nouembre 1578.

Signé de Mandelot.



L'ORDRE
TENV
EN LA CHEVAVCHEE

FAICTE.
EN LA VILLE DE LYON

S'ensuit l'ordre d'icelle.



PREMIEREMENT marchoyent deuant
toutes les compaignies de l'Ab-
baye de Mal-gouuert, deux Ser-
geans de Bataille, esleuz par les
Abbez de ladicte Abbaye, lesquelz
avec grande diligence, & fauorifans icelle Abbaye,
mettoient toutes les compaignies ci-apres nommees
en l'ordre tels qu'ils marchoyent ledit iour, avec vne
grauité telle qu'il sera cy apres descrit

Premierement marchoit la cōpaignie de l'Abbe

de Mal-gouuert du quartier de saint Vincent, en bon ordre, avec trompettes & clairons accompagnés de six vingts hommes portans lances, lesquelz estoient tous habillés de cazaques de taffetas verd, & marchoit deuât icelluy Abbe son porte Guidon, auquel Guidon estoient escripts pour deuise ces mots : *Viue saint Vincent* : apres lequel Guidon, marchoit le capitaine dudit quartier seul, & cōduisant laditte cōpaignie, Aumosnier, & Conseilliers d'icelluy Abbe, avec vn chariot, dans lequel estoit vn martyr dudit quartier battu par sa femme, comme il se peut voir aux dictons cy apres iouez, au deuant lequel marchoit le porte Croisse dudit Abbe richement accoustré.

En apres marchoit l'Admiral du Griffon en grande sumptuosité, accompagné de cent Cheualiers habillez en Reytres fort richement, tous ayàs la couple de pistolles à l'arçon de la selle de leurs cheuaux, deuant lequel Admiral marchoit son aduant garde, au commencement de laquelle y auoit trompettes & clairons sonnans avec grande melodie : apres icelle auant-garde marchoyent deux pages d'honneur habilliés richement, & montés chascun deux sur vn cheual, & portant vn tollache avec vn espieu, marchant ledit Admiral vestu de velours & riches thresors, suyui de grand nombre de ses supposts tous habilliés & vestus comme dit est dessus : menans en leur cōpaignie vn chariot couuert, dans lequel estoient tou-

tes fortes d'estanciles seruans pour la cuyfine dudit Admiral, & dessus ladicte couuerte y auoit Singes, Guenons, Cochons & autres Animaux, lesquels se tourmentoyent de la peur qu'ils auoyent, entendans tirer l'artillerie qui estoit dans ledit Chariot, chose qui n'auoit iamais esté veüe de semblable.

Suyuoit le Gentil-homme de la rue du Boys, accompagné de cent cinquante hommes lanciers, marchant deuant iceux deux Trompettes, apres lesquels marchoit le porte Guydon dudit Gentil-homme, dans lequel estoit écrit en lettres d'or, *Viue le Gentil-homme & ses Supposts*, avec vn Arbre verdoyant : apres lequel Guydon marchoyent les gens dudit Gentil-homme bien montez, & en bon esquipage, vestus de cazaques violettes brochees d'argent & autres richesses.

Puis suiuoit le Capitaine du Plastre avec deux cents hommes, tous allans à pied vestus & armez de corcelletz grauez & dorez, avec les picques, lesquels estoyent admirables à voir, & portans escharpes de taffetas verd & orange fort riches, avec l'Enseigne desployee de la mesme couleur, cheminans tous avec vn fort bon ordre & lesquels il faisoit bon veoir.

Suyuoit le Duc de la Coste sainct Sebastien avec ses gens, en nombre de cinquante hommes, bien ornez, & habilliez de couleur blanc & violet : avec lequel Duc marchoit son Lieutenant & auoit à la pointe de sa compagnie deux trompettes & tabou-

rins sonnans, apres lesquels trompettes marchoit le Guydon dudit Duc, dans lequel estoit en effigie vn sainct Sebastien, & dessoubz laditte effigie estoit escrit : *Viue le Duc de la Coste & ses Supposts*, donnant à cognoistre duquel quartier estoit ledit Guydon : fuyuant apres laditte compagnie vne charrette dans laquelle il y auoit un paillassier, avec plusieurs femmes qui menoyent vn terrible tintamarre, se battans & tourmentans dans laditte charrette.

Marchoit apres le Conte du Puis Pelu, ayant deux pages d'honneur, devant lesquels marchoyēt Tabourins, Fiffres, Tröpettes & autres instrumēs, estant dans laditte compagnie vn charriot avec rouës qui le fuyuoit, bien & richement couuert, & dans lequel y auoit force Canons, & Harquebouzes, menans & faisans vn merueilleux bruit, qui estoit chose fort magnificque, suiuy de son Lieutenant, avec quatre Barons & grand nombre de Gétiz-hommes, ledit Conte richement vestu d'vne Cazaque de velours incarnal bordee & enrichie d'Or, de la largeur de quatre doigts, dont laditte Cazaque estoit aornee, de sorte que l'habit & vestement dudit Conte du Puis Pelu estoit graue, &, par maniere de dire, excedât tout autre en richesse, sans pierreries, ledit Côte suiuy de deux cens Cheualiers bien esquipés & vestus de Cazagues de taffetas incarnal, blanc & bleu & bié montés, ayât iceluy Conte son Guydon, lequel marchoit deuât luy, dans lequel estoit depeint

vn Puys, & escrit ces motz : *Viue le Conte du Puis Pelu, & ses Gentilz-hommes.*

D'auâtage suyuoit le Cheualier saint Romain , deuant lequel marchoyent deux Heraux richement habillés , & tenans chascun d'eux vn baston en la main, apres lesquelz suyuoient deux Trompettes sonnantes & retentissantes avec grande melodie, & apres icelles marchoit le Guydon , dans lequel Guidon estoit en effigie vn Cheualier armé & ces motz escrits : *Viue le Cheualier Saint Romain*, contre lequel Guidon marchoit ledit Cheualier, magnifiquement vestu de cazaque de taffetas blanc & violet, comme aussi estoient vestus tous ceux de sa suite.

Suyuoit apres l'Abbe S. George, avec tabours & fifres, accompagné de grande quantité d'hommes en fort bon ordre, & vestus de cazaques de taffetas violet, marchant deuant soy son porte Guidon richement accoustré : dans lequel estoit en effigie vn saint George & ces motz escrits : *Viue saint George*, lesquelz marchoyent avec vne modestie excellente, & marchoit deuant l'Abbe le grand greffier de l'Abbaye.

Marchoit apres le liberal Abbe du Temple, avec deux Trôpettes, le Guidon au milieu d'iceluy, où estoit depeint vn Temple, & escrit en iceluy Guidon en lettres d'or : *Viue l'Abbe du Têple & ses Moines* : suyuoient apres quarante Lanciers ou enuyron, fort bien montez avec chacun d'eux vne cazaque des

couleurs dudit Abbe, qui estoit iaune & bleu, les banderolles au bout de leurs lances de la mesme couleur : apres lefdits lanciers marchoyent deux seruiteurs du Thresorier, portât chascun d'eux vne varise derriere eux sur leur cheual : suyuoit apres ledit Thresorier fort richement habillé, & mōté tout de mesme, portât à sa main vne grāde bource de velours iaune & bleu, toute pleine de la monnoye dudit Abbe, laquelle fut gettee par ledit Thresorier, par les carrefours de la ville, monstřat la largesse & liberalité dudit Abbe, marchant le greffier dudit Abbe pres dudit Thresorier, apres deux Gentilshōmes dudit Abbe richement accoustrez, apres marchoit le Lieutenāt dudit Abbe richement accoustré des couleurs susdites, & monté de mesme, portāt ledit Lieutenāt en la main vne masse fort bien contrefaictē : apres le porte crosse de l'Abbe, portant la Crosse dudit Abbe : apres suyuoit iceluy Abbe richement accoustré, & monté tout de mesme, son Cheual richemēt harnaché : apres ledit Abbe suyuoient les Conseilliers & Gentilzhommes dudit Abbe fort bien en ordre, apres vne fantōsme portee par quatre, dans vn linceul, iettée par tous les quarres lieux & places de laditte Ville : apres iceluy suyuoit vn charriot, dans lequel estoit vn Martir qui faisoit vne raquette, battu par vne femme, ayant dans iceluy plusieurs ioueurs d'instrumens : apres ledit charriot suyuoit le bagaige

dudit Abbe , & de toute la Noblesse dudit Abbe , le tout qu'il faisoit fort bon voir.

Après suyuoit la Compagnie de la Princeſſe de la Lanterne, en grandiffime ordre qu'il faisoit fort bon voir, car deuant icelle marchoiẽt quatre tabourins, & fifres, apres lesquels marchoit le Guidon de ladicte Princeſſe, fort richement accouſtré, ayant vn aſſeu de teſte fort excellent, & auſſi eſtoit veſtu d'vne robe longue à vſage de femme de fin ſatin violet avec paſſemens d'argent, & ſemee d'etoilles d'or, eſtant monté ſus un cheual bardé, l'vn des plus furieux qui fuſt en toute la troupe, ſuyui de douze gentilz-hommes , apres lesquels ſuiuoit le grand Preuoſt de l'Hoſtel d'icelle Princeſſe , ſuiuy de vingt Archiers de ſa garde : puis ſuiuoit le Capitaine de la garde de ladicte Princeſſe , ſon lieutenant & enſeigne, où eſtoient eſcriptz en icelle enſeigne ces mots : *Viue la compagnie de la garde du corps de la Princeſſe* : apres laquelle enſeigne ſuyuoient quatre vingtz harquebouziers, ayans harquebouzes de fer blanc bien faiçtes, par leſquelles eſtoit tiré d'icelles de poudre & ſon de farine , qui trompoit beaucoup de gens, & apres iceux harquebouziers , marchoyent ſix gentils-hōmes deuāt la coche dans laquelle eſtoit ladicte Princeſſe, & eſtoient dans ladicte coche trois damoyſelles, iouans d'inſtrumēs melodieux, en grāde harmonie, ladicte Princeſſe ſuiuie de ſon Medecin, laquelle Princeſſe

estoit aornee d'un afust ou accoustrement de teste fort riche, & de grand prix. Ayant aussi deuant saditte coche vn petit enfant monté sur un asne, vestu sumptueusement, ses habitz enrichis de doreures & pierres precieuses, suyui de deux pages, ayans chascun d'eux vne lanterne sur la teste, laquelle coche estoit conduite & menee par vne nymphe, tenant en sa main vn baston royal, avec vn fouet & deux brides, donnant pour entendre que l'une desdittes brides estoit laschee par mesure à la femme, & voyant par icelle la bride trop longue, ladicte nymphe retiroit l'autre bride, & sentant icelles ne pouuoir suffire, avec le fouet les domptoit.

Suyuoit apres le grand Bachat de rue Merciere fort somptueusement habillé, avec sa compagnie, le tout en nombre de soixante ou quatre vingts hommes, tous habillez à la turque, & montez sur beaux chevaux bien harnachez, iceux hommes ayans colliers & chaines d'or, vestus richemét, & estoit porté deuant lui vn croissant dont celuy qui portoit ledit croissant estoit couuert deuant & derriere de miroirs, & suyuoit le guidon dudit Bachat, ou estoit depeint vn croissant d'argent, avec force estoilles, & estoit escript en iceluy, en lettres d'argent, & langage Turc : *Le Grand Bachat de rue Merciere & sa Noblesse*, tellement que c'estoit chose excellente & admirable à veoir.

Plus suiuiot le Visconte du Puy de la Sel, accom-

pagné de cent à six vingts hommes, deuant lequel marchoyent trompettes, tabourins, & fifres, ladicte compagnie habillee de cazaques blanc & gris, & autres plusieurs couleurs de taffetas, icelle compagnie estant fort bien montee, & en fort bon ordre, menans auec eux vn chariot, dās lequel estoÿēt les martyrs, battus de leurs femmes, qui estoit chose fort agreable à voir : ledit Visconte habillé richement, & monté sur vn braue cheual, marchant deuant luy vn guidon, ou estoit depeint un puy, pour faire cognoistre le quartier d'ou estoit ladicte compagnie, & laquelle compagnie estoit suiue de l'abbe de Veze, lequel abbe estoit suyui d'un chariot excellentissimement orné de gros meuffles de Lion, & dans lesquels estoient six hommes, lesquels se nommoient les Sages de Venize, tenans dans iceluy chariot vne superbité & grande grauité, ayans lesdits Sages, tous grandes barbes blanches, & portans pour vestemens de longues robes, bonnetz carrez, & la cornette, accompagnans leur Abbe, estans dans iceluy chariot, de maniere que à les voir, on eust estimé que c'estoient gens venus de loingtains pays pour faire ordonner conseil de quelque chose de merueilleuse importance.

Suyuoient apres lesdicts Sages de Venize, les trois Supposts de l'Imprimerie, habillez de cazaques argentees & figurees auec coquilles d'argent, portans chacun desdits Supposts vne coquille pendue au col

d'une liuree de taffetas blanc & bleu, lesquels estoient fort bien montez, iouans les dictons ci-apres mentionnez, & dont la teneur desdits dictons s'enfuit.

PREMIER SUPPOST.

Paix.

SECOND SUPPOST.

Mot.

TROISIEME SUPPOST.

Faites silence.

PREMIER SUPPOST.

*Si vous nous prestez audience,
Vous ouurez vn merueilleux faict.*

SECOND SUPPOST.

*Le treuve moy que c'est mal faict
De n'oser bonnement tout dire.*

TROISIEME SUPPOST.

*Si nous est il permis de dire
Et declarer les grands infames,
Qui ont esté faits par des femmes,
Lesquelles ont battu leurs maris.*

PREMIER SUPPOST.

*Plusieurs en seront bien marris,
En ce nous ne scaurions que faire.*

SECOND SUPPOST.

*Ce fut vn terrible mistere
Du paumier de la rue du Temple,
Il lui aduint vn tel esclandre
De sa femme, ces iours passez :*

*Sur luy commença à frappé,
Si rudement de sa pantouffle,
Qu'il en pensa perdre le souffle,
Et non contente de cela,
Son clavandier elle tira,
Le poursuyuant de telle sorte,
Qu'il fut contrainct gagner la porte,
Luy disant : Va viedaŕe foutu.*

TROISIEME SUPPOST.

*Il a esté souuent battu,
Mesmes iusques à son grenié,
Ou elle pensa l'echiné
Auec vne perche de bois.*

PREMIER SUPPOST.

*Cela luy vient souuentesfois,
Ne nous en rompons plus la teste :
Ce fut bien vne autre tempeste
D'un Battellier de saint Vincent
Qui fut battu à l'aduenant,
A coups de caillou, par sa femme :
Il en receut vn tel diffame
Qu'il eusse voulu estre mort.*

SECOND SUPPOST.

*La bonne dame auoit grand tort
De luy commettre tel effort,
A cause de sa grosse iambe :
Et pense bien que tel esclandre,
Ne fust aduenu sans cela.*

TROISIEME SUPPOST.

*Il y a bien un autre hola :
 Parlons de l'hoste de saint Claude,
 Sa femme souuent le pelaude,
 Il demeure en la rue Neufue.*

PREMIER SUPPOST.

*Je sçais que c'est, y en a preuue,
 Sa femme print vn moustardier
 Qu'elle luy ietta par derrier,
 Qu'il en pensa tomber par terre.*

SECOND SUPPOST.

*Elle luy fit bien plus grand guerre,
 Un seau de bois elle empoigna :
 Gourmand, pourry, fors hors de là,
 Dist-elle, ou ie te gasteray.*

TROISIEME SUPPOST.

*Je te veux bien conter au vray
 D'un Bouraffié qu'est de la coste :
 Souuent sa femme le dorlotte,
 Avec vne pelle de fer.*

PREMIER SUPPOST.

*Il vaudrait mieux estre en enfer,
 Que d'endurer un tel martire.*

SECOND SUPPOST.

*Elle luy fit encores pire :
 Car elle print vn plat de terre,
 S'il ne se fust baissé par terre,
 Elle l'eust brisé dessus foy.*

TROISIEME SUPPOST.

*Il m'est bien aduis que ie voy
 Un pauvre paillasié de la coste,
 Qui vient apres nous coste à coste,
 Habillé de son bel ourage,
 Auquel sa femme par grand rage,
 Le blessa d'un coup de caillou.*

PREMIER SUPPOST.

*Si ne fut-il pas rien trop fou,
 Il se sauua bien vistement :
 Car elle furieusement
 Ne taschoit que de le tuer.*

SECOND SUPPOST.

*Le te voudrois bien demander,
 Si ce n'est pas vn ieu pour rire,
 D'un emballleur de ceste ville,
 Qui se sauua dans son grenier,
 Ou trois iours il fut enfermé
 Par sa femme qui le tempeste.*

TROISIEME SUPPOST.

*A tous les diables soit la beste,
 Qu'il ne courut dans son cellier :
 Pour le moins s'il n'y eust que manger,
 Il y eusse trouué à boire.*

PREMIER SUPPOST.

*Sçais tu quoy, si peux-tu bien croire
 Qu'il y estoit fort mal couché :
 Son liét ne lui falloit chauffé,
 Tout vestu estoit sur de paille.*

SECOND SUPPOST

*Si faut il que ie te declare
Ou fut fait ceste villenie :
Ce fut pres de la Iuirie
Tirant vers l'Eglise saint Paul.*

TROISIEME SUPPOST.

*N'en parlons plus, ce n'est qu'un fol :
Parlons de ce Plieur de soye,
Qui perdit tout à coup sa ioye,
Tant fut battu à coup de poing :
Dy voir, ne le cognois-tu point,
Il est du cartier de Bourneuf
Aupres de la Samaritaine.*

PREMIER SUPPOST.

*Il endura beaucoup de peine
De sa femme, sçais-tu comment ?
Iusqu'à reueremment parlant,
Luy dire dessus la mesme place :
Je vais à ta bonne grace,
Et aussi de tous tes tesmoings.*

SECOND SUPPOST.

*Je ne veux faillir pour le moins
De te conter la courte ioye
D'un autre homme Plieur de soye
Qui se tient pres le Garillan ;
Sa femme l'appela meschant,
Bastard, chastré, vilain infâme,
Tu n'es pas digne d'auoir femme,*

*Tu n'as du tout point de
Va-t-en, sors hors de la maison,
Et lui cracha droit au visage.*

TROISIEME SUPPOST.

*Elle luy fit bien plus d'outrage,
Car elle lui peta au nez,
Et le commença à frapper
Avec vne cheuille à soye :
Le pauvre homme n'en ayant ioye,
Luy dit : Donne moi donc mon coffre,
Et ie m'en iray tout soudain.*

PREMIER SUPPOST.

*Nous y serions iusqu'à demain
S'on entreprenoit de tout dire.*

SECOND SUPPOST.

*Il faut bien conter le martire
De ce bon homme corroyeur :
Il lui aduint terrible peur
Auecque le mal tout ensemble,
Il se tient comme il me semble
En la place des Cordeliers,
Encor qu'il soit bien familier
Ce bel & bon homme Rouffet.*

TROISIEME SUPPOST.

*Que veux tu dire, chacun le sçait,
Il fut tant battu par sa femme
D'un gros baston qu'elle tenoit :
Le pauvre homme tousiours fuyoit,
Et se sauua dans sa boutique.*

PREMIER SUPPOST.

*C'estoit bien chose plus inique,
De ce frippier de la Grenette,
Le faict n'en est pas guere honeste,
Car ayant enduré force iniure,
Il fut bien battu par mesure
De sa femme avec vne aulne.*

SECOND SUPPOST.

*Elle luy fit bien autre chose,
Luy ietta ses ciseaux apres :
Puis d'une grand barre de bois,
Le chassa hors de sa boutique.*

TROISIEME SUPPOST.

*Si faut-il que ie te recite
Le grand iniure qui fut fait
A cest hoste du Chapelet
A l'enseigne de nostre Dame :
Il y eust vn terrible alarme
Dans la rue du puy Pelu,
Tirant tout droit en la Grenette ;
L'hostesse print vne feuillette,
Et en battit bien son mary,
Et de guere ne s'en faillit,
Qu'en la caue ne l'eust ietté.*

PREMIER SUPPOST.

*Ie ne t'ai pas encor conté
D'un notaire de ruë Merciere :
Ce fut bien vne autre maniere,*

*Sa femme pour mieux le dompter
 Le va saisir droit à la barbe,
 Luy faisant vn terrible alarme,
 Tenant un cousteau en sa main,
 Luy disant : Va larron villain,
 Tu viens d'avecque tes paillardes,
 Feste Dieu, ie te battray bien.*

SECOND SUPPOST.

*Tu ne me dis encore rien,
 Elle lui fit bien d'autres choses,
 Et me semble aduis que tu n'oses
 Me raconter tout le forfait.*

TROISIEME SUPPOST.

*Si fais si, ce n'est pas tout fait :
 Elle le poussa si rudement
 Contre le buffet à vaisselle,
 Que tout tomba plat & escuelle,
 Pensant que tout deust abismé,
 Le pauvre homme bien estonné,
 Dit : Meschante, que m'as tu fait ?
 Tu m'as fait vne chose estrange,
 Je m'en vais tenir en ma grange,
 Ou de huit iours ne me verras.*

PREMIER SUPPOST.

*Mieux eust vallu qu'en vn barra
 Il eusse esté ferré bien fort.*

SECOND SUPPOST.

N'est-ce pas vn grand desconfort

*Qu'au Bourg-chanin, lieu de Iustice,
Une femme par sa malice
A aussi battu son mary?*

TROISIEME SUPPOST.

*Par ma foy i'en suis bien marry,
Pour ce que c'est vn bourrasié,
Et me fasche de tant crié
Après ces pauvres bonnes gens
Qui se monstrent si negligens
De se laisser aux femmes battre.*

PREMIER SUPPOST.

*Il y en a plus de vingt & quatre
Qui ne sont pas nommez icy,
Lesquels ont esté passez martirs,
On les a rongez iusqu'aux os.*

SECOND SUPPOST.

*Pour en parler à bon propos,
Cela ne se deuoit pas faire.*

TROISIEME SUPPOST.

*Je suis soul de tant crier & braire,
Retirons nous, car il est tard.*

PREMIER SUPPOST.

*Tu ne le prens pas rien trop mal,
C'est assez crié, ie m'en fasche.*

SECOND SUPPOST.

*Sus tabourins que l'on se haste,
Et vous trompettes sonnez aux champs.*

Après leſdicts Suppoſts marchoit lacompagnie du ſeigneur Baron de rue Neufue, deuant laquelle compagnie marchoit vn Mareſchal des logis, tenant vn baſton en la main, conduiſant ladiſte compagnie, & apres iceluy mareſchal, y auoit deux trôpettes ſonnantes, ſuyuies par les ſuſdicts Suppoſts : apres leſquels marchoit le guidon, dans lequel guidon eſtoient eſcrits ces mots en lettres d'argent : *Viue le Baron de rue Neufue, & La Mothe ſon Guidon.* Apres lediſt Guidon marchoyent trois gentilz-hommes de la maiſon dudit Baro, richemêt veſtus, & montez de meſme, apres leſquels marchoit ledit ſeigneur Baron richemêt habillé & ſuperbement monté, avec ſon Lieutenant auſſi richemêt habillé, lediſt baron ſuyui de deux cens cinquante lances, tous habillez de cazaques de taffetas blanc & bleu, apres leſquels ſuyuoient le Preuoſt de ſon Hoſtel, accompagné de quarante archers-bien equipez & ſuperbement veſtus, avec tabourins & fifres, gardans & conduiſans vn chariot dans lequel eſtoit le martyr dudit quartier battu par ſa femme, ayant dans iceluy chariot pluſieurs ioueurs d'inſtrumens pour les accorder : choſe fort recreatiue. En apres ledit chariot ſuiuoit la juſtice dudit ſeigneur Baron.

D'abondant marchoit la compagnie de l'Abbe S. Michel, laquelle cōpagnie eſtoit aornee de beaux veſtemens, & la plus grande partie d'icelle montez ſus Afnes, ſignifiant la vraye Cheuauchee, leſquels

estoyent couuerts de fleurs odoriferantes & verdures tres recreatives, ledit Abbe marchant avec grande magnificence, accompagné enuiron de quatre vingts hommes, vestus de cazaques de taffetas rouge & violet, marchât deuant ledit Abbe son faulcônier portant son oiseau sur le poing, lequel par la vieillesse & longues annees estoit devenu tout noir, & marchoit deuant iceluy Abbe son porte croffe, richement vestu, monté sur un cheval richement enharnaché, ayant ses pages qui marchoyent deuant luy, superbement vestus & habillez.

Après marchoit le Marquis du grand Palais, habillés tous en Mores, ayant chacun d'eux un dard à la main. Et marchoit premieremēt les timballes sonnant à la morefque : & apres marchoit deux Mores naturels, dont l'vn portait le rondache du Guidon ou estoit depeint un Palais, & de l'autre main vn dard, & derriere le dos son carquois plein de fiesches. Et l'autre More suyuoit qui portoit vn guidon de taffetas bleu, enrichi avec lettres d'argent (où estoit escript) : *le Guidon du grand Palais*. Et marchoit apres le guidon du grād Palais, habillé de taffetas bleu, enrichi de force passément d'or & d'argent, semé tout de sonnettes aussi d'or & d'argent avec vn manteau passémenté des fuidits passémets, avec force paillettes d'or, ayant en sa teste vn affus enrichi de force pierres precieuses, chaifnes d'or & autres richesses, & en sa main por-

taut vne contenance, où estoit les armoiries de Monseigneur de Mandelot, Gouverneur pour le Roy, avec les armoiries de ladicte ville de Lyon.

Et apres lequel guidon marchoit douze Mores richement habillez, marchant deux à deux, leurs habits couverts de petites sonnettes d'or & d'argët, ayans sus leursdits habits & affus de leurs testes, force pierreries & orfeuvrieres de grand pris.

Et apres marchoit le Marquis du grand Palais, ayant deux laquais au deuant dudit Marquis, lequel estoit superbement habillé de velours noir, en habits de Mores : lesquels habits estoient tout couverts d'or & d'argent, & brochés d'or & pierres precieuses, tout semés de sonnettes d'or & d'argët, & estoit monté sus vn cheual superbe, qui bondissoit du tout en haut. Apres marchoit deux grands gentils-hommes, ayant vn baston noir cloué de clous d'argent, qu'estoit le premier apres ledict Marquis, aussi auoit vne Amazonne, portant vne lance à la main, accoustrez somptueusement, prests à combattre. Et aussi marchoit ensuyuant six archers, lesquels portoiēt des arcs, qui iettoyēt d'eau musquee sur les personnes que bon leur sembloit, habillés en Mores, tous d'une parure. Et aussi marchoit suyuant plusieurs Mores estans accoustrez somptueusement, leurs habits enrichis de passéments & sonnettes tant d'or que d'argent, iettant des œufs aux fenestres plains d'eau nasse. Et puis marchoit le iuge des

Mores, lequel estoit vestu d'une grande robe de iuge, avec vn bonnet rouge faict à l'antique, ayant vne grand barbe blanche & vn gros escriptoire, avec sa gibessiere plaine de sentences de femmes qui ont battu leurs maris : & estoit monté sur vn petit mulet : le tout faisoit fort bon veoir & fort recreatif aux personnes qui le voyoient. Ledit Iuge estant accompagné des deux Conseillers de la Iustice de Mal-gouvern, montés sur des petits muletz.

Après suyuoit l'Abbe S. Iust avec grande excellence d'habillemens : car tous ceux de la suite dudit Abbe estoient vestus fort richement, & d'affustz de teste, en façon de testes de Lyons, marchant deuant iceluy Abbe son porte guidon, armé d'un corcelet fort riche & excellent, allant deuant iceluy Abbe, & dans lequel guidon estoit depeint vn S. Iust : marchant deuant ledit Abbe son Porte croffe, Aumosnier, & Thresorier, vestus d'excelents & graues habits.

En la fin de toutes les cōpagnies susdictes, marchoit le Iuge du Bourchanin en fort bon ordre, estant dans vn autre chariot à quatre roues, dans lequel estoit ledit Iuge avec ses liures en droit Ciuil & Canon, en grande quantité, tenant fort bonne geste, feuilletant & reuirant iceux pour la doute qu'il auoit de mal iuger, suyui de ses conseillers en ladicte Abbaye de Mal-gouuert, deuant lequel marchoit le guidon dudit Iuge, ou dans iceluy estoient

escrits ces mots en lettres d'argent : *Viue le Bourchanin*, lesquels faisoit fort bon voir, & au grand contentement du peuple, & spectateurs d'icelle. Apres marchoit le grand Preuost dudit iuge, accompagné de cinquante Archers, ayans chacun la couple de pistoles à l'açon de la selle de leurs chevaux, portans tous bonnets rouges.

FIN.



CHANSON NOVVELLE

SUR LE CHANT

Lentin, veus tu fauoir comme je vis?

En faueur des pauures patiens battuz par leurs femmes,
qui deuoyent estre publiquement representez à Lyon
le Dimanche feizieme iour de Nouembre 1578.

*Le ciel n'a voulu permettre
Que les pauures patiens
Fussent donnez à cognoistre
Au iour dit, à toutes gens.*

*Car en leur faueur la pluye
N'a pas cessé iour & nuict :
Et si le temps ne s'effuye
Le ciel à ce dessein nuit.*

*Le Soleil dolent se cache,
Et semble tout abattu :*

*He seroit il bien si lasche,
Que la Lune l'eust battu?*

*Si a il grand difference
De l'un à l'autre flambeau :
La Lune n'a apparence
Que par son Soleil tant beau.*

*Quand elle monstre sa face
D'argent, c'est par la lueur
Du Soleil, lequel efface
Toute autre moindre splendeur.*

*Ce nonobstant la gorriere (a)
Se piaffe par le ciel,
Et braue de la lumiere
Du mary ayant martel.*

*Tant que de despit il baigne
Toute la terre de pleurs,
Et de contempler dedaigne
Le trophée de ses malheurs.*

*Il fauorise la bande
De ces pauvres innocens,
Ausquels la poule commande
Pour leur monstrier ses accens.*

(a) Glorieuse, magnifiquement parée.

*Qui marchent deuant leur maistre
Et qui leur ioignent les mains.*

*Mais le ciel portant enuie
A ce plaisir attendu,
A resspandu vne pluye,
N'est-ce pas bien entendu?*

*Certainement ie pense :
Le ciel s'en est irrité,
Et a monstré que l'offense
L'a vrayement incité.*

*Sus donques, martyrs, courage,
Peut estre qu'un autre iour
Il tombera quelqu'orage,
Quand on vous iouera ce iour.*

*Pour empescher le diffame
De vous voir ainsi moquez,
Mieux vous vaudroit à la rame
En vn banc estre plaquez (e).*

*Ce neantmoins, bonne mine
N'est defendu de tenir,
Et passez par l'estamine,
Hommes pourrez deuenir.*

(e) *Mieux vous vaudrait être aux galères.*

*Hommes ie dy, car le sexe
De poules vous auez pris :
Que si le bât ne vous blesse
Vous ne serez bien appris.*

*Endurez donc la fessée
Mes amis, patiemment :
La honte est bien tost passée,
Secouez vous seulement.*

*A peine qu'on vous pardonne,
Les abbez (f) sont animez
Contre vous : ha ie frissonne
Des bruits qui en sont semez.*

*Mais au fort, la patience
Est vne rare vertu :
Celuy qui fait penitence
Onc n'a le cœur abattu.*

(f) Les abbez de Mal-gouvern.



AV LECTEUR

Salut.

Amy lecteur, les trois supposts te prie (g)
Les excuser en la rime presente :
Car ce n'est pas vn faict de poesie,
Telle qu'elle est, prions que t'en contente :
Pour faire fin, ie te prie contemple
Le grand plaisir que le peuple a heu,
Car leur desir, & toute leur attente
Estoit de voir tout ce qu'ils en ont veu.

(g) Ce sont les supposts du seigneur de la Coquille, en d'autres termes, de l'imprimerie.



